

VILLE DE SCEAUX
CONSEIL MUNICIPAL

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PUBLIQUE

5 octobre 2017

Adoptés à l'unanimité lors de la séance du 14 décembre 2017

Sommaire

I- OUVERTURE DE LA SÉANCE	4
II- DESIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE	4
III- APPEL ET VÉRIFICATION DU QUORUM	4
IV- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 30 JUIN 2017	5
V- HABITAT.....	5
Opération de reconstruction de logements sociaux de la résidence des Mésanges – attribution d’une subvention à France Habitation.....	5
Vœu de soutien aux locataires et opérateurs du logement social	7
VI- STATIONNEMENT – ESPACE PUBLIC.....	11
Approbation de la convention de maîtrise d’ouvrage unique avec le territoire Vallée Sud-Grand Paris – travaux de rénovation de la rue Achille Garnon.....	11
Adaptation des tarifs de stationnement payant et du forfait de post-stationnement à compter du 1 ^{er} janvier 2018.....	13
Convention avec l’ANTAI pour la mise en œuvre des forfaits de post-stationnement (FPS) ...	16
Délégation de service public de stationnement payant – approbation et autorisation de signature du contrat.	19
VII- ADMINISTRATION GENERALE.....	30
Avenant à la convention relative à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité en préfecture des Hauts-de-Seine.	30
Indemnités de fonctions du maire, des adjoints et conseillers municipaux – précisions de la délibération du 11 mai 2017.....	30
SIGEIF – communication du rapport d’activité 2016	32
Communication du rapport relatif à l’exercice 2016 de la société publique locale "La cuisine Montrouge-Sceaux".....	33
VIII- FINANCES	38

Budget ville – exercice 2017 – approbation de la décision modificative n°2	38
Constatation d’extinction de créances suite à une procédure de rétablissement personnel	43
IX- RESSOURCES HUMAINES.....	44
Adaptation du tableau des effectifs pour les filières administrative, technique et animation. ...	44
Adoption de la modification du programme pluriannuel d’accès à l’emploi titulaire pour l’année 2018 (dispositif de prolongation)	44
Présentation du plan triennal de formation 2017-2019	47
X- QUESTIONS DIVERSES	49
XI- COMMUNICATIONS DU MAIRE.....	49
XII- DECISIONS DU MAIRE	50
XIII- QUESTIONS ORALES	50
Question orale de Hachem ALAOUI-BENHACHEM	50
Question orale de Claude DEBON.....	52

I- OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance du conseil municipal est ouverte à 19 h 40 sous la présidence de Philippe Laurent.

M. le maire

Mes chers collègues, nous allons ouvrir la séance du conseil municipal.

II- DESIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

III- APPEL ET VÉRIFICATION DU QUORUM

M. le maire

Je demande à Timothé Lefebvre, le benjamin de ce conseil, de bien vouloir procéder à l'appel.

Thimothé LEFEBVRE

Sont présentes les personnes suivantes :

- ✓ Philippe Laurent
- ✓ Chantal Brault
- ✓ Jean-Philippe Allardi
- ✓ Sylvie Bléry-Touchet
- ✓ Francis Brunelle
- ✓ Florence Presson
- ✓ Patrice Pattée
- ✓ Philippe Tastes
- ✓ Jean-Louis Oheix
- ✓ Roselyne Holuigue-Lerouge
- ✓ Claire Vigneron
- ✓ Liza Magri
- ✓ Thierry Legros
- ✓ Sakina Bohu
- ✓ Claire Beillard-Boudada
- ✓ Timothé Lefebvre
- ✓ Catherine Arnould
- ✓ Hachem Alaoui-Benhachem
- ✓ Jean-Jacques Campan
- ✓ Claude Debon
- ✓ Dominique Daugeras
- ✓ Christian Lancrenon

Sont excusées ou en retard les personnes suivantes :

- ✓ Isabelle Drancy, en retard.
- ✓ Monique Pourcelot, en retard, a donné pouvoir à Philippe Laurent, arrive à 20h30
- ✓ Bruno Philippe, excusé, a donné pouvoir à Chantal Brault
- ✓ Jean-Pierre Riotton, excusé, a donné pouvoir à Jean-Louis Oheix
- ✓ Pauline Schmidt, en retard, arrive à 19h58
- ✓ Xavier Tamby, en retard, arrive à 19h56
- ✓ Othmane Khaoua, excusé, a donné pouvoir à Philippe Tastes
- ✓ Catherine Lequeux, excusée, a donné pouvoir à Jean-Philippe Allardi
- ✓ Thibault Hennion, en retard, a donné pouvoir à Francis Brunelle, arrive à 21h09
- ✓ Benjamin Lanier, excusé, a donné pouvoir à Hachem Alaoui-Benhachem
- ✓ Sophie Ganne-Moison, excusée

M. le maire

Merci. Le quorum est atteint, nous pouvons donc délibérer.

Je souhaite vous préciser que je vous proposerai, en fin de séance, un vœu portant sur le logement social. Vous l'avez reçu par voie électronique hier soir ou ce matin.

IV- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 30 JUIN 2017

M. le maire

Nous passons maintenant à l'approbation du procès-verbal de la séance du 30 juin 2017.

Est-ce qu'il y a des observations ?

Puisqu'il n'a pas d'observations, nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le procès-verbal de la séance du 30 juin 2017 est adopté à l'unanimité.

V- HABITAT

Opération de reconstruction de logements sociaux de la résidence des Mésanges – attribution d'une subvention à France Habitation.

Roselyne HOLUIGUE-LEROUGE

Nous reprenons ce projet de reconstruction de logements sociaux de la résidence des Mésanges. Je vous rappelle qu'il s'agit de la démolition de quatre immeubles de 140 logements et la reconstruction de 320 logements.

Sur ces 320 logements, 220 sont des logements aidés financés en PLUS/PLAI et 40 logements sont financés en PLS. Les autres logements sont proposés en accession à la propriété.

La réalisation de ces 260 logements aidés nous permettra d'approcher l'objectif de 25 % de logements locatifs sociaux exigibles au sein de la commune.

Dans ce cadre, nous avons signé une convention avec France Habitation visant à subventionner le bailleur jusqu'en 2022 à hauteur de 1 500 000 euros.

Je vous ai déjà proposé en 2015 et en 2016 deux délibérations, l'une portant sur une première tranche de subvention de 67 000 euros, et l'autre sur une deuxième tranche de 110 000 euros.

Il est proposé au conseil municipal d'attribuer une troisième tranche de subvention de 88 000 euros, l'octroi de ces subventions nous permettant d'éviter de payer la surtaxe au titre de notre déficit en termes de logements sociaux.

M. le maire

Merci. Est-ce qu'il y a des commentaires ?

Jean-Jacques CAMPAN

Comme vous le savez, depuis le début, nous critiquons la réalisation de cet ensemble de 600 logements supplémentaires sur ce secteur pour des raisons que nous avons déjà expliquées à plusieurs reprises, et notamment en raison de la pression qui s'effectuera sur un RER B en déconfiture.

Pour mémoire, lors de la réunion du 3 octobre dernier avec la présidente de la Région, assistée de Stéphane Beaudet, il apparaît que le RER B est le parent pauvre des efforts prévus en matière de transport. Si cela vous intéresse, je pourrai vous faire parvenir le dossier. Il est en effet prévu de rénover seulement 37 trains pour le RER B contre une centaine pour le RER D ainsi qu'une trentaine de trains neufs.

Malheureusement, tout cela nous conforte dans l'idée que ce projet est beaucoup trop important. C'est la raison pour laquelle nous avons voté contre les délibérations de 2015 et de 2016 sur le sujet, tout en précisant que nous n'étions pas contre le subventionnement du logement social, bien au contraire.

Mais ce dossier est beaucoup trop important et générera un certain nombre de contraintes qui se répercuteront sur la qualité de vie des gens qui habiteront ce quartier et de ceux qui y habitent déjà. Voilà la raison pour laquelle nous voterons contre cette délibération par cohérence avec nos votes de 2015 et de 2016.

M. le maire

Je vous remercie.

Est-ce qu'il y a d'autres interventions ?

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à la majorité avec 24 voix pour (Philippe Laurent, Chantal Brault, Jean-Philippe Allardi, Sylvie Bléry-Touchet, Francis Brunelle, Florence Presson, Patrice Pattée, , Philippe Tastes, Jean-Louis Oheix, Roselyne Holuigue-Lerouge, Bruno Philippe, Claire Vigneron, Jean-Pierre Riotton, Liza Magri, Thierry Legros, Xavier Tamby, Sakina Bohu, Othmane Khaoua, Catherine Lequeux, Claire Beillard-Boudada, Timothé Lefebvre, Catherine Arnould, Benjamin Lanier, Hachem Alaoui-Benhachem, Christian Lancrenon) et 3 voix contre (Jean-Jacques Campan, Claude Debon, Dominique Daugeras).

VOEU

Vœu de soutien aux locataires et opérateurs du logement social

M. le maire

Chers collègues, je voulais vous proposer d'examiner le vœu qui vous a été transmis. Il s'agit d'abord de prendre conscience des décisions qui sont en passe d'être prises par le gouvernement sur la baisse de 60 euros par mois et par ménage de l'APL. Cette mesure s'adresse évidemment à tous les bénéficiaires de l'APL, qu'ils soient dans le secteur privé ou dans le secteur social.

S'agissant du secteur social, des textes réglementaires qui s'imposeraient aux bailleurs sociaux viendraient minorer d'autant les loyers. Cette mesure n'est pas possible pour les bailleurs privés. Dans l'état actuel des choses, personne ne peut contraindre un bailleur privé à diminué le montant du loyer. Cela signifie que les locataires du secteur privé ne seront pas obligatoirement compensés tandis que les locataires dans le logement social le seraient. Cela représenterait une perte de recettes pour les bailleurs sociaux. En ce qui concerne la SEM Sceaux-Bourg-la-Reine Habitat, cette perte se chiffrerait entre 230 000 et 275 000 euros par an, dont une majorité pour les logements situés à Sceaux qui compte un parc de logements sociaux plus important.

La part des loyers qui ne serait plus perçue représenterait un tiers de l'autofinancement de la SEM, ce qui conduirait celle-ci à ne pas pouvoir mener les opérations en cours en matière d'investissement et ne lui permettrait plus de procéder aux opérations de rénovation et d'entretien prévues.

Nous nous sommes en effet engagés auprès de l'État dans le cadre d'une convention d'utilité sociale à un certain nombre d'opérations de rénovation, d'entretien et de construction. Cette mesure remet par conséquent en question la capacité des bailleurs sociaux.

Pour vous donner un ordre de grandeur, la Ville de Sceaux a apporté sur ces dix dernières années 1,5 million d'euros de subventions aux différents bailleurs sociaux de son territoire. La perte pour la SEM liée à cette mesure serait de 150 000 euros et représente de fait un transfert de l'État vers les collectivités locales. L'État ne payant plus les APL est en fait gagnant.

Nous souhaitons donc vous proposer ce vœu qui appelle au retrait des dispositions ayant pour objet la réduction du montant des APL pour l'ensemble des locataires qui en bénéficient, qu'ils soient dans le public ou dans le privé, au motif que dans le social, cette réduction du montant des APL serait accompagnée par une réduction équivalente et imposée du montant des loyers perçus par les organismes de logement social.

Vous avez tous vu ce qui s'est passé au congrès de l'Union sociale de l'habitat la semaine dernière. Ce vœu est voté de manière très récurrente dans l'ensemble des collectivités locales, qu'il s'agisse des communes, des départements ou des intercommunalités, toutes celles et tous ceux qui contribuent d'une manière ou d'une autre au financement du logement social.

Est-ce qu'il y a des questions ?

Jean-Jacques CAMPAN

Ce vœu, que nous avons reçu très tardivement, nous pose un problème. Je voudrais vous rappeler que la Voix des Scéens agit au niveau communal dans le cadre des lois votées par les parlementaires, que ces lois lui plaisent ou non. Nous avons toujours considéré que le conseil municipal de Sceaux n'était pas, pour ce qui concerne la Voix des Scéens qui n'est pas l'expression d'un parti politique, le forum approprié pour discuter ou contester des lois nationales, même si dans le cas d'espèce il s'agit d'ordonnances.

Nous aurions pu proposer un vœu pour nous opposer à la suppression des COS lors de la loi ALUR, ou sur d'autres sujets. Nous ne l'avons pas fait par principe, parce que les opinions sur les sujets nationaux des adhérents de la Voix des Scéens sont multiples et qu'elles s'expriment par des canaux qui conviennent à chacun.

Malgré l'intérêt que ce vœu peut avoir sur le fond, nous ne participerons pas au vote qui sort du cadre de l'action de notre association au sein de la municipalité.

Christian LANCRENON

Je rejoins assez ce que vient de dire Monsieur Campan. Il y a quelque chose qui me gêne dans ce vœu. Vous nous reprenez très régulièrement, plutôt en période électorale d'ailleurs, lorsque vous nous demandez de ne pas faire de politique nationale au conseil municipal. Votre vœu, c'est de

la politique nationale. Vous me répondez que c'est aussi de la politique locale, parce que la ville est directement impactée. Mais tout a un impact local. Où est-ce que cela commence et où est-ce que cela se termine ? Or, quand on voit l'état des finances de la France – si je ne me trompe pas, chaque euro dépensé par l'État à compter du mois d'octobre doit être emprunté – je pense qu'il faut bien prendre des mesures. C'est là où je ne suis pas très à l'aise sur ce vœu.

En outre, avec la formulation indiquant que *"du point de vue des bailleurs, l'impact d'une telle mesure sur les marges de manœuvre en vue d'entretenir le parc de logements serait important"* et plus loin que *"pour poursuivre leurs opérations de construction, de rénovation et d'entretien, les bailleurs sociaux pourraient être contraints de faire appel à des aides accrues de la Ville"*, on laisse entendre qu'à cause de cette mesure, le patrimoine ne serait plus entretenu. Il y a quelque chose qui n'est pas très sain dans ce vœu. Il y a quelque chose qui me gêne.

Personnellement, je rejoins la position de M. Campan et je ne prendrai donc pas part au vote. Je compatis toutefois à la difficulté des locataires. Le problème n'est pas là, mais il y a quelque chose qui me gêne dans ce vœu.

Jean-Philippe ALLARDI

Juste un mot, parce que cela concerne la vie locale et la vie des Scéens entre autres, et peut-être au-delà l'iniquité de traitement entre les locataires en fonction du parc dans lequel ils sont logés, qu'il soit public ou privé. Je crois que l'on peut aussi agir à ce niveau-là. C'est un vœu et j'estime qu'il est parfois nécessaire de marquer les choses.

M. le maire

M. Campan, j'entends ce que vous dites. D'abord, la loi n'est pas votée. C'est la raison pour laquelle nous appelons au retrait du projet. Nous ne contestons pas la loi, puisque celle-ci n'est pas encore votée. Il s'agit d'attirer l'attention sur les grandes difficultés que tout cela va générer pour les organismes de logement social essentiellement, pour les locataires du privé qui ne seront pas compensés par ailleurs, et par voie de conséquence pour la Ville. À un moment donné, on viendra chercher auprès de la commune ou de l'intercommunalité des moyens à la fois de continuer à construire des logements sociaux, dont tout le monde dit que le besoin est important, et surtout de les entretenir. L'entretien et la rénovation sont sans doute encore plus importants. Une partie du logement social nécessite en effet des opérations de rénovation extrêmement lourdes pour lesquelles il n'y a plus de financement. Les dispositifs qui existaient auparavant n'existent plus. L'État s'est retiré du financement des logements sociaux.

J'estime qu'il s'agit vraiment de préoccupations locales, qui ne sont pas propres à Sceaux, mais concernent l'ensemble des collectivités. Ce sont vraiment des préoccupations locales importantes.

En outre, résoudre les difficultés du pays est très bien, mais que l'État assume ses responsabilités. S'il réduit l'APL, il faut qu'il l'assume. Or, ce n'est pas ce qu'il fait. Il réduit l'APL et demande aux autres de payer en sacrifiant le long terme.

Jean-Jacques CAMPAN

Je veux simplement rappeler ce que j'ai dit. J'ai dit que nous ne prendrions pas au vote, malgré l'intérêt que ce vœu peut avoir sur le fond. Ce qu'il y a, c'est que l'on ne peut pas discuter du fond au conseil municipal. Les arguments que vous présentez sont effectivement à prendre en considération, mais notre association ne souhaite pas rentrer dans ce genre de débats, d'autant plus que l'on ne peut pas consulter tout le monde sur le sujet. C'est la raison pour laquelle nous ne souhaitons pas participer au vote. Mais nous comprenons ce que vous dites.

M. le maire

C'est pourtant bien ce que vous faites dans les papiers que vous écrivez, M. Campan. Vous négligez souvent le fait que la situation que vous dénoncez n'est pas forcément due à l'action de la municipalité, mais parfois à des contraintes qui lui sont imposées. J'ai gardé la collection de vos écrits et je la regarde de temps en temps. Je vais reprendre chacun de vos écrits dans lesquels vous mettez sur le dos de l'équipe municipale des décisions et des situations qui sont en fait imposées par l'extérieur, et parfois même par la loi. Il y a deux poids deux mesures dans votre façon d'aborder ce dossier.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité des votants avec 26 voix pour (Philippe Laurent, Chantal Brault, Jean-Philippe Allardi, Sylvie Bléry-Touchet, Francis Brunelle, Florence Presson, Patrice Pattée, Isabelle Drancy, Philippe Tastes, Monique Pourcelot, Jean-Louis Oheix, Roselyne Holuigue-Lerouge, Bruno Philippe, Claire Vigneron, Jean-Pierre Riotton, Liza Magri, Thierry Legros, Pauline Schmidt, Xavier Tamby, Sakina Bohu, Othmane Khaoua, Catherine Lequeux, Thibault Hennion, Claire Beillard-Boudada, Timothé Lefebvre, Catherine Arnould), avec 2 abstentions (Benjamin Lanier, Hachem Alaoui-Benhachem) (Christian Lancrenon, Jean-Jacques Campan, Claude Debon, Dominique Daugeras ne prenant pas part au vote).

VI- STATIONNEMENT – ESPACE PUBLIC

Approbation de la convention de maîtrise d'ouvrage unique avec le territoire Vallée Sud-Grand Paris – travaux de rénovation de la rue Achille Garnon.

Patrice PATTEE

La délibération porte sur la rue Achille Garnon sur laquelle ont eu lieu des travaux d'enfouissement de réseaux. Le territoire Vallée Sud-Grand Paris nous a informés qu'un diagnostic mené sur le réseau d'assainissement avait mis en évidence la nécessité de le rénover.

Ces travaux consistent à remplacer près de 392 mètres linéaires de conduite et à chemiser 15 mètres de canalisation, afin de remettre à niveau le réseau d'assainissement.

Comme vous pouvez l'imaginer, l'essentiel des travaux se fera en tranchées ouvertes, ce qui entraînera de lourds travaux de réfection.

En raison des travaux réalisés précédemment sur l'éclairage public et l'enfouissement des réseaux aériens, la Ville envisage de remettre à neuf la chaussée à l'issue de la rénovation du réseau d'assainissement.

Une partie de ces travaux de réfection sera prise en charge par le territoire, mais la Ville devra apporter un complément, à hauteur de 512 807,56 euros HT sur la base de l'estimation faite par le territoire au titre des tranchées précédemment ouvertes. Nous proposons par cette délibération de confier ces travaux au territoire dans le cadre d'une maîtrise d'ouvrage unique au travers de la convention soumise à votre approbation.

M. le maire

Merci M. Pattée. Est-ce qu'il y a des questions ou des observations ?

Hachem ALAOUI-BENHACHEM

Quelle est la part financière du territoire Vallée Sud-Grand Paris. Vous annoncez que la part de la Ville s'élève à 512 000 €, mais quelle est celle du territoire ?

Pourquoi choisir le territoire en tant que maître d'ouvrage et non pas la municipalité qui est pourtant plus proche du terrain ? Pourquoi ce choix ? Est-ce une question de compétences ou de mutualisation des services ?

Patrice PATTEE

Vous avez complètement raison. Nous sommes en effet plus proches du terrain que le territoire. Mais les travaux d'assainissement relèvent de la compétence du territoire. L'essentiel de la gestion du chantier étant assurée par le territoire, il nous paraissait plus simple de lui confier également les travaux de réfection de la chaussée. L'idée, c'est d'éviter d'avoir deux maîtrises

Sceaux, le 5 octobre 2017

d'ouvrage sur ce chantier, ce qui n'aurait que des conséquences négatives. Dans la mesure où nous n'assurons pas la maîtrise d'ouvrage de l'assainissement et que nous souhaitons éviter d'avoir deux maîtrises d'ouvrage sur ce chantier, il nous paraît plus logique de demander au territoire d'assurer la maîtrise d'ouvrage de la totalité de l'opération.

Vous ne me semblez pas convaincu.

Hachem ALAOUI-BENHACHEM

Quelle est la part financière du territoire ?

M. le maire

Je crois qu'il s'agit d'une somme assez importante, de l'ordre de 600 000 à 700 000 euros pour les travaux d'assainissement.

Vous avez raison de poser la question de la maîtrise d'ouvrage. Moi aussi, je préfère que la Ville détienne la maîtrise d'ouvrage. En fait, nos services suivront de très près ce chantier. Il sera par ailleurs réalisé par une entreprise que nous connaissons bien. Il n'y a donc pas d'inquiétude à avoir.

Le fait de confier la maîtrise d'ouvrage unique au territoire oblige ce dernier à être un peu plus exigeant avec l'entreprise qui réalise les travaux d'assainissement. Si nous choisissons de ne pas faire ces travaux de réfection, le territoire rebouchera simplement la tranchée à l'issue des travaux menés sur le réseau d'assainissement. Or, la rue Achille Garnon est dans un état apocalyptique, en raison d'abord des travaux d'enfouissement, mais aussi, parce que la structure même de la voie est en mauvais état depuis longtemps. C'était en fait un chemin de campagne. Cette rue n'a jamais été vraiment fondée, comme d'ailleurs d'autres rues de Sceaux. Nous avons donc décidé de conforter la rue, ce qui explique le montant relativement élevé des travaux. Ce coût est prévu au budget. On se dit que le territoire aura une exigence plus grande avec son entreprise prestataire d'assainissement s'il est maître d'ouvrage unique et assume ainsi les conséquences et la responsabilité de ces travaux. Cela s'est fait en plein accord avec lui.

Mais vous avez raison, en général, je préfère faire l'inverse. J'aurais préféré faire les travaux d'assainissement également, mais cela n'est juridiquement pas possible.

Hachem ALAOUI-BENHACHEM

Il est écrit dans la convention que *"les éventuels travaux supplémentaires, qui pourraient être identifiés en phase chantier, devront être validés par le maître d'ouvrage unique et par la commune de Sceaux et feront l'objet d'un avenant"*.

Doit-on s'attendre à avoir des avenants à ce contrat et, au final, un montant de travaux beaucoup plus important ?

M. le maire

Honnêtement, je ne le pense pas. Les travaux liés au réseau d'assainissement sont en général très prévisibles. On a les surfaces et les linéaires. En général, cela ne donne pas lieu à des avenants. Toute convention se doit toutefois de prévoir cette éventualité qui, en l'occurrence, a peu de chances de survenir.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Adaptation des tarifs de stationnement payant et du forfait de post-stationnement à compter du 1^{er} janvier 2018.**Patrice PATTEE**

Cette proposition de délibération fait suite à celle adoptée le 30 juin 2017. Nous avons en effet délibéré sur le montant du forfait post-stationnement que nous avons fixé à 30 €, minoré à 20 € en cas de paiement dans les 72 heures, soit un montant un tout petit supérieur aux 17 € de l'amende actuelle.

La loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles a défini dans le détail les nouveaux principes du stationnement payant sur voirie. Elle précise en particulier que le forfait post-stationnement qui, comme son nom l'indique, correspond à la somme que l'on doit payer en cas de non-paiement du stationnement utilisé, ne peut pas dépasser le coût total du stationnement sur la place occupée.

Sceaux compte deux zones de stationnement payant : la zone orange et la zone verte. En zone orange, le total de la période maximale d'occupation d'une place s'élève à 120 min pour un coût de 2,40 €. En zone verte, le stationnement est autorisé sur une durée de 10 heures pour un coût de 8 €.

Afin d'ajuster les grilles tarifaires au montant de FPS retenu et approuvé le 30 juin 2017, nous vous proposons d'allonger la durée de stationnement autorisée d'une heure sur chacune des deux zones de stationnement payant. La durée de stationnement passe ainsi de 2 h à 3 h en zone orange et de 10 h à 11 h en zone verte. Cette dernière heure ne devrait jamais être consommée, puisqu'elle affiche un coût prohibitif de 30 €, mais elle permet d'atteindre le montant du FPS approuvé en juin.

Nous avons détaillé la grille de tarification pour chacune des zones dans la note de présentation, mais cela est assez artificiel. Nous ne présenterons pas les tarifs de cette manière sur les horodateurs. Nous préciserons que le tarif du stationnement est de 0,30 € le quart d'heure. Au-

delà de deux heures en zone orange, la demi-heure supplémentaire coûtera 15 € pour atteindre le maximum de 30 € au terme de la durée maximal autorisée.

M. le maire

Merci. J'espère que tout le monde a compris. En réalité, il n'y a pas de changements de tarifs. Nous appliquons la règle que nous nous sommes fixée depuis longtemps, à savoir deux heures en zone orange et huit heures en zone verte. Il n'y a pas de changements. Simplement, la loi étant ainsi faite, et assez mal faite sur ce point, puisque le forfait doit correspondre au tarif maximum de la journée, nous sommes obligés de faire cette petite acrobatie.

Est-ce qu'il y a des questions ?

Jean-Jacques CAMPAN

Au mois de juin, nous avons voté contre cette délibération au motif que nous trouvions que l'amende, que vous appelez désormais forfait post-stationnement, était trop élevée. Elle aura finalement pour objet de faire fuir un peu plus les clients qui viennent de l'extérieur. Le fait de rallonger une heure à ce prix que vous avez qualifié de "prohibitif" nous renforce dans cette idée.

Nous voterons donc contre cette délibération au même motif que la dernière fois.

M. le maire

M. Campan, puisque vous êtes quelqu'un de précis et de rigoureux, je voudrais vous dire qu'il ne s'agit pas d'une amende. Ce n'est pas moi qui le dis, mais la loi. C'est un forfait post-stationnement qui n'est plus une amende, car une amende relève du pénal. Il ne faut donc pas continuer à parler d'amende, sinon vous trompez tout le monde. Je vous le dis gentiment.

Jean-Jacques CAMPAN

Je dois reconnaître que je ne suis pas très sensible à ces contorsions verbales.

M. le maire

Il ne s'agit pas de contorsions verbales, mais de la loi.

Jean-Jacques CAMPAN

Même la loi peut s'y livrer.

M. le maire

Oui, vous avez raison. La loi peut se traduire par des contorsions.

Hachem ALAOUI-BENHACHEM

Comment allez-vous communiquer sur cette grille tarifaire ? J'ai du mal à comprendre. Je ne sais pas comment les Scéens vont l'accueillir.

Patrice PATTEE

D'abord, je profite du fait que le maire me donne à nouveau la parole pour revenir sur ce que disait Jean-Jacques Campan. Je crois que je n'ai pas utilisé le bon mot lorsque j'ai parlé de tarif prohibitif. Ce n'est pas prohibitif, mais dissuasif. L'objectif est d'accroître la rotation des véhicules en zone orange, et également en zone verte. Les voitures n'ont en effet aucune raison de stationner au-delà de deux heures sur ces places que l'on utilise normalement pour faire ses emplettes. Par cette opération, nous estimons au contraire que cela devrait favoriser le commerce.

Je relisais vos remarques suite à la délibération du 30 juin. Vous disiez que je pinailtais. Il est vrai que c'est ainsi qu'il faut le prendre. Je me suis inspiré de ce que vous disiez le 30 juin lors de ma présentation. Le FPS minoré passe de 17 € à 20 €, soit une majoration de 3 €.

Pour répondre à la question de M. Alaoui-Benhachem, il va en effet falloir communiquer. Vous avez raison. Vous savez que nous allons déléguer la gestion de ce stationnement à un opérateur dont c'est le métier. Nous lui avons demandé, entre autres choses, d'assurer l'accueil du public dans un guichet qui sera ouvert dans le centre de Sceaux auprès duquel le public pourra aller chercher toute l'information qu'il souhaite pour comprendre toute la mécanique qui se met en place. Nous n'avons parlé que de la grille tarifaire, mais plein d'autres choses se mettront également en place.

Nous avons commencé à communiquer dans Sceaux Magazine, mais c'est encore très laconique. Il semblerait qu'une fois de plus, je n'ai pas utilisé le bon mot. Le maire me corrigera.

Cette disposition devant entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2018, nous avons prévu de communiquer largement sur cette réforme d'ici la fin de l'année.

Il faut savoir que la loi MAPTAM s'impose à toutes villes ayant du stationnement payant, soit environ 800 villes. On voit donc apparaître une communication au niveau national qui devrait s'amplifier d'ici le 31 décembre 2017.

M. le maire

Il faut bien comprendre que l'on ne peut plus avoir de stationnement payant si nous ne mettons pas en place ce système de forfait post-stationnement. Ce n'est pas un choix, puisque l'amende pour non-paiement du stationnement payant disparaît. Nous sommes là devant une nécessité.

L'autre choix aurait été de renoncer au stationnement payant et de faire par exemple un stationnement en zone bleue, comme c'est le cas à Châtenay. C'est d'ailleurs la seule commune des environs dans ce cas.

Je peux vous donner les montants des forfaits post-stationnement qui ont d'ores et déjà été délibérés ou qui seront délibérés par les villes voisines.

- ✓ Antony : FPS à 20 €, sans minoration possible
- ✓ Bagneux : FPS à 28 €, sans minoration possible.
- ✓ Bourg-la-Reine : FPS à 24 €, minoré à 17 € en cas de paiement dans les 72 heures.
- ✓ Montrouge : FPS à 33 €, minoré à 23 € en cas de paiement dans les 72 heures.

Certaines villes sont bien plus en retard que nous et sont en train de travailler la question. Or, il est obligatoire d'appliquer cette réforme au 1^{er} janvier. Si l'on n'a pas délibéré d'ici là, il ne se passera plus rien. Il était donc très important de s'y préparer. Nos réflexions sur le sujet ont démarré il y a un an et demi, et nous sommes aujourd'hui dans les temps.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à la majorité avec 29 voix pour (Philippe Laurent, Chantal Brault, Jean-Philippe Allardi, Sylvie Bléry-Touchet, Francis Brunelle, Florence Presson, Patrice Pattée, Isabelle Drancy, Philippe Tastes, Monique Pourcelot, Jean-Louis Oheix, Roselyne Holuigue-Lerouge, Bruno Philippe, Claire Vigneron, Jean-Pierre Riotton, Liza Magri, Thierry Legros, Pauline Schmidt, Xavier Tamby, Sakina Bohu, Othmane Khaoua, Catherine Lequeux, Thibault Hennion, Claire Beillard-Boudada, Timothé Lefebvre, Catherine Arnould, Benjamin Lanier, Hachem Alaoui-Benhachem, Christian Lancrenon) et 3 voix contre (Jean-Jacques Campan, Claude Debon, Dominique Daugeras).

Convention avec l'ANTAI pour la mise en œuvre des forfaits de post-stationnement (FPS)

Patrice PATTEE

Nous sommes malheureusement un certain nombre à connaître l'ANTAI, puisqu'il s'agit de l'organisme qui adresse les factures lorsque nous sommes flashés sur la route ou verbalisés dans le régime actuel pour non-paiement du stationnement.

L'ANTAI est en effet l'Agence nationale du traitement automatisé des infractions. Elle est située à Rennes.

L'ANTAI a dû revoir son système informatique pour intégrer le traitement du recouvrement des FPS liés au stationnement payant, ce qu'elle ne faisait pas jusqu'à présent. Le recours à l'ANTAI est obligatoire pour procéder au recouvrement du FPS par voie contentieuse. La mécanique est parfaitement formatée. Lorsqu'un automobiliste est en situation irrégulière sur une place de Sceaux, le 5 octobre 2017

stationnement payant, le contrôleur établit le FPS duquel seront déduits les sommes payées s'il s'est acquitté d'une partie du stationnement payant, mais qu'il a dépassé la durée autorisée en fonction du montant payé. Ce FPS fait démarrer le compteur des 72 heures. Si le redevable ne règle pas le FPS minoré, les données sont transmises à l'ANTAI.

Nous avons fait le choix de confier à l'ANTAI la gestion du FPS qui n'aura pas été réglé dans les 72 heures. L'ANTAI est en effet le seul organisme à avoir accès aux fichiers des immatriculations, ce qui lui permet de retrouver le propriétaire du véhicule et de lui adresser l'avis de paiement du FPS, fixé à 30 € pour Sceaux.

L'automobiliste a la possibilité de contester. Pour ce faire, il doit établir un RAPO (recours administratif préalable obligatoire). Il s'agit d'un formulaire électronique disponible sur Internet. Si ce recours est rejeté, parce qu'infondé, l'automobiliste en est informé et reste redevable du FPS. Si le règlement n'intervient pas dans les trois mois, l'ANTAI transmet le dossier à la juridiction créée à Limoges pour le traitement de ces contentieux.

Dans ce cadre, la Ville doit passer une convention avec l'ANTAI. Nous avons le choix entre un cycle partiel, avec le traitement en local de toutes les démarches antérieures à la transmission du dossier au contentieux, et le cycle complet, dans lequel l'ANTAI est en charge du dossier dès la notification du FPS. C'est le cycle complet que nous vous proposons de retenir ce soir.

Il s'agit d'une prestation payante de 0,97 € par pi à laquelle s'ajoute le timbre de 0,53 €, soit un total de 1,50 €.

M. le maire

Merci M. Pattée. Est-ce qu'il y a des questions ?

Dominique DAUGERAS

Ma question concerne les gens qui n'ont pas Internet ou qui, temporairement, n'ont plus d'ordinateur à leur disposition. Que va-t-il se passer pour eux ? Ils doivent envoyer le paiement de l'amende... pardon, du forfait post-stationnement dans les 72 heures. Si le FPS est établi un vendredi ou un jeudi, le règlement doit être envoyé le samedi ou le dimanche. Le courrier ne partant pas avant le lundi, ils seront forcément en retard. Que se passera-t-il pour ces gens-là ?

Hachem ALAOUI-BENHACHEM

Juste une précision. Qui envoie le dossier à l'ANTAI ? Est-ce la Ville ou le délégataire ?

Patrice PATTEE

Pour répondre à M^{me} Daugeras, toute la procédure est décrite dans le document annexé au rapport de présentation. Je vais me moquer un peu, mais si vous n'avez pas Internet, vous avez la possibilité de scanner le QR code avec votre smartphone pour payer.

Plusieurs autres modalités sont possibles : le paiement par Internet via le site stationnement.gouv.fr, le paiement par téléphone au 0811 10 10 10. Il s'agit d'un serveur vocal qui vous explique comment régler par carte bleue.

Imaginons que vous n'avez ni Internet ni carte bleue, il est possible de payer au guichet d'un centre des finances publiques ou alors par courrier en envoyant un chèque.

Il est vrai que j'ai peut-être fait un petit raccourci en ne parlant que d'Internet dans ma présentation, mais il existe des moyens plus classiques.

S'agissant maintenant d'une personne qui a oublié sa voiture tout le week-end, c'est là tout l'esprit de la loi. Jusqu'à présent, il était courant de jouer au chat et à la souris. Je joue en prenant le risque de me faire piquer et de devoir payer 17 €, ce qui est finalement assez peu. On donne désormais le choix à l'automobiliste. Soit, il ne paye pas, soit il paye et sait qu'il va payer pour un temps déterminé. On considère que l'automobiliste est responsable et qu'il sait ce qu'il fait. Il n'est donc pas possible qu'il oublie sa voiture tout un week-end.

Pour répondre à M. Alaoui-Benhachem, c'est notre délégataire qui enverra les dossiers. Il a la responsabilité de s'assurer que le stationnement payant est correctement indiqué et que l'horodateur est en état de marche. C'est à lui que revient la charge de répondre au recours administratif préalable. Bien évidemment, nous garderons un œil sur ce qui se passe. Imaginons que l'horodateur ne fonctionne pas, nous devons nous en assurer et procéder aux vérifications nécessaires. Mais le délégataire est pleinement responsable du stationnement payant à Sceaux.

Jean-Jacques CAMPAN

Si nous avons bien compris, l'ANTAI est en fait un organisme de recouvrement de ces FPS. On utilise souvent l'expression "j'ai ramassé une prune". Je pense que les gens continueront à utiliser cette expression, même si l'on parle désormais de forfait post-stationnement.

Sur le principe, même si nous ne sommes pas d'accord avec les montants, il nous paraît intelligent de faire appel à un tel organisme, puisque finalement cela ne coûtera que 1,50 € pour chaque opération.

Si vous le permettez, je voudrais faire une petite remarque par rapport à ce que vous avez dit tout à l'heure sur les autres communes. J'ai remarqué que certaines communes feront à peu près ce que j'avais proposé, malgré mon "pinailage". Je n'étais donc pas tellement loin des clous par rapport à certaines autres communes.

Nous voterons pour cette délibération.

M. le maire

Merci.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est approuvée à l'unanimité.

Délégation de service public de stationnement payant – approbation et autorisation de signature du contrat.

Patrice PATTEE

Nous en avons déjà un peu parlé. Nous allons confier à un délégataire la gestion du stationnement à Sceaux pour une durée de sept ans.

Je ne vais pas vous lire ce que vous avez déjà tous lu. Il s'agit d'une procédure que nous avons engagée en décembre 2016. Certains d'entre vous ont participé à la commission de délégation de service public, ont suivi la procédure et ont pu s'assurer que nous étions conformes à la réglementation.

Nous avons reçu 11 candidatures. Après examen de ces candidatures, nous avons constaté qu'elles étaient toutes recevables. Nous avons donc envoyé le cahier des charges à ces onze entreprises. Nous avons reçu 8 offres avec des niveaux très différenciés en termes de qualité de réponse. À partir de cette étape, nous avons décidé d'engager un processus de dialogue compétitif avec les trois premières entreprises de notre classement : EFFIA STATIONNEMENT, DORNIER-EFFAGE et SAGS.

Nous avons travaillé cet été avec ces trois candidats que nous avons reçus deux fois deux heures chacun pour leur demander d'éclaircir certains points et d'ajuster leur offre.

Les plis définitifs nous ont été remis le 23 août et nous avons analysé ces trois offres définitives selon trois critères.

Sur le premier critère, les trois candidats, EFFIA, DORNIER et SAGS, avaient des offres de qualité autant pour le stationnement sur voirie que pour l'exploitation des parkings. On a beaucoup parlé du stationnement sur voirie, mais nous leur demandons également de prendre en charge nos quatre parcs de stationnement ; les deux parcs en enclos (Penthièvre et de Gaulle) et les deux parkings en ouvrage (Charaire et Robinson).

Sur le deuxième critère qui concernait le volet financier, EFFIA présentait la meilleure offre financière.

Sur le troisième critère qui concernait le programme d'investissement sur les parkings en ouvrage, puisque de nombreux travaux doivent être réalisés sur ces parkings, ce qui est d'ailleurs l'une des raisons pour laquelle nous avons fait le choix de recourir à un délégataire, l'offre d'EFFIA nous a semblé meilleure que celle des autres.

Nous vous proposons donc ce soir de retenir la société EFFIA, qui est une filiale de la SNCF. Vous connaissez sans doute cet opérateur, puisqu'il gère le stationnement des parkings des gares TGV. DORNIER est en fait un opérateur espagnol qui s'est associé à EIFFAGE pour se franciser. Il faut savoir que les Espagnols ont une grande avance sur nous en ce qui concerne la dépenalisation du stationnement, puisque l'Espagne a adopté ces nouvelles règles depuis très longtemps. Quasiment tous nos voisins européens ont d'ailleurs adopté cette règle. SAGS est quant à elle une petite entreprise qui ne gère pas de stationnement en voirie, mais essentiellement des parkings, et en l'occurrence un parking en région parisienne.

Outre le fait que la société EFFIA nous ait présenté la meilleure offre, c'est également l'entreprise qui nous semble présenter les meilleures garanties.

En ce qui concerne le stationnement payant sur voirie, le délégataire devra assurer :

- ✓ La fourniture, l'installation, l'entretien et le remplacement des horodateurs, l'idée étant d'installer le délégataire le 1^{er} novembre, même si les nouvelles règles ne seront appliquées qu'à partir du 1^{er} janvier. Cela lui permettra d'avoir deux mois pour changer les horodateurs.
- ✓ La réalisation, l'entretien et le remplacement de la signalisation réglementaire horizontale
- ✓ L'accueil des usagers et la gestion des abonnements : accueil du public (accueil physique dans un local installé dans le quartier Charaire et accueil à distance notamment), instruction des demandes, manipulation de fonds, impression et distribution des cartes et différents supports d'abonnement. Ils reprennent donc intégralement ce que nous faisons à la mairie.
- ✓ La collecte, le comptage et le traitement des recettes.
- ✓ Le contrôle du paiement et la gestion des forfaits post-stationnement.
- ✓ La gestion des recours administratifs préalable obligatoires
- ✓ L'adaptation du stationnement payant aux modifications qu'il pourra connaître, puisqu'en sept ans, il n'est pas exclu que la réglementation évolue. Le délégataire devra alors nous proposer des adaptations.

S'agissant de la délégation du stationnement payant hors voirie (parkings Charaire, Robinson, Penthièvre et de Gaulle), le délégataire devra assurer :

- ✓ L'entretien, la maintenance et le remplacement des divers équipements et marquages.
- ✓ L'accueil des usagers et la gestion des abonnements.
- ✓ La collecte, le comptage et le traitement des recettes.
- ✓ La gestion des accès et des contrôles d'accès. Là aussi, beaucoup est à faire, puisque

nous sommes dans une situation assez dégradée.

- ✓ La surveillance, la refonte et la gestion du système de vidéoprotection.

Les redevances de stationnement sur voirie sont composées d'une partie fixe de 197 000 euros par an et d'une partie variable au prorata des recettes qui s'établit comme suit :

- ✓ 50 % des recettes au-delà de 405 000 euros
- ✓ 80 % des recettes au-delà de 475 000 euros par an

Pour les redevances de stationnement hors voirie, en raison des nombreux investissements à prévoir, la redevance fixe s'établit à 5 000 euros par an et la redevance variable se décompose comme suit :

- ✓ 50 % des recettes au-delà de 450 000 euros
- ✓ 80 % des recettes au-delà de 515 000 euros

Voilà très rapidement résumé le contenu de cette convention qui est annexée au rapport de présentation. Vous l'avez sans doute lue. Je peux répondre à vos questions s'il y en a.

M. le maire

Merci M. PATTEE. Je veux souligner quelques points avant de vous donner la parole.

Premièrement, nous avons eu la surprise de recevoir 11 candidatures. Seules huit entreprises ont finalement remis une offre. Nous en avons sélectionné trois. Mais cela est beaucoup, puisqu'il y a d'habitude beaucoup moins de candidatures dans ce type de dossier. Cela prouve que ces entreprises avaient vraiment envie de travailler à Sceaux.

Deuxièmement, et je veux vraiment le souligner, car c'est souvent l'objet d'incompréhensions, la Ville garde la totale maîtrise des tarifs. Si nous devons y apporter des modifications, nous le ferons, mais cela devra passer devant le conseil municipal.

L'offre financière présentée par EFFIA est liée à l'estimation des recettes faite par le concessionnaire en fonction des tarifs votés par le conseil municipal. Nous avons fixé les tarifs et le concessionnaire a fait sa proposition.

Dernier point, je voudrais remercier les services municipaux, Patrice et les élus qui ont participé à la commission. Cela a demandé un très gros travail d'analyse. C'est une expérience pour Sceaux, car nous n'avons jamais délégué le stationnement. Nous l'avons désormais acquise. Je veux en remercier les services.

Qui souhaite intervenir ?

Hachem ALAOUI-BENHACHEM

C'est effectivement un très gros travail. On voit que la convention compte énormément de points. J'avais juste deux ou trois questions. La convention porte-t-elle sur un périmètre Sceaux, le 5 octobre 2017

constant ? Il y a aujourd'hui 830 places sur voirie et 480 places au niveau des parkings. Si j'ai bien lu, la Ville peut monopoliser un certain nombre de places. Au-delà de 10 %, ce n'est plus intéressant pour le délégataire qui, je le suppose, a aussi envie de se faire un peu d'argent.

Si j'ai bien lu le dernier budget, la recette pour les parkings s'établit aux alentours de 500 000 euros. Or, le délégataire propose une redevance annuelle de 197 000 euros, soit un manque à gagner sur sept ans d'un peu plus de 2 millions d'euros. Est-ce que la Ville, au vu de cette proposition, n'aurait pas pu décider d'investir elle-même pour éviter un tel manque à gagner ?

Jean-Jacques CAMPAN

Nous l'avons déjà dit, nous ne sommes pas opposés par principe aux délégations de service public. Vous souviendrez que, lors de notre dernière discussion, nous avons demandé des éclaircissements sur la façon dont le personnel de la Ville, notamment les anciens policiers municipaux, que vous appelez désormais gardes urbains, serait réaffecté, puisqu'ils n'auront plus à effectuer cette tâche. Notre souci était de savoir de quelle manière ils seraient réaffectés à des tâches de sécurité. Sur ce sujet, nous n'avons pas eu de réponse satisfaisante à ce stade.

Je ferai une deuxième remarque. Je n'ai pas en mémoire ces 500 000 euros de recettes sur les amendes de l'époque. Est-ce que vous pouvez nous le confirmer ?

Notre question est toujours la même. Comment sera redéployé le personnel de la Ville sur un sujet qui nous tracasse, puisqu'il y a quand même pas mal de problèmes de sécurité. Même si l'on entend dire que, statistiquement, tout va très bien, nous connaissons un certain nombre de personnes qui ont fait l'objet de problèmes plus ou moins importants dans ce domaine. Est-ce que vous pourriez nous donner un état de ce redéploiement et indiquer quelles tâches seront effectuées par ces agents ?

Dominique DAUGERAS

Mes questions portent sur des précisions matérielles.

Vous dites que les parkings seront sécurisés. Vous savez qu'un certain nombre de gens ont peur d'aller dans les parkings, en particulier les femmes. Non seulement les parkings seront sécurisés, mais est-ce que vous fournirez également une ambiance telle que les gens, et les femmes en particulier, se sentiront en sécurité ?

Deuxième question, je n'ai pas retrouvé les heures d'ouverture des parkings, en particulier du parking Penthievre situé sous le supermarché Simply. J'ai le souvenir qu'il fermait de bonne heure et que si l'on arrivait un peu tard, on ne pouvait pas y rentrer, ce qui est très dommage, surtout si l'on va à l'ancienne mairie pour une manifestation le soir.

Christian LANCRENON

Pour répondre un tout petit peu à Dominique, il y a de l'olfactif et de la musique pour sécuriser psychologiquement les usagers.

M. Pattée, vous dites qu'EFFIA est une filiale de la SNCF. Je trouve que ce n'est pas un bon critère quand on voit l'état des finances de la SNCF. Et je trouve qu'il y a un peu une inégalité par rapport aux autres entreprises quand on voit le pouvoir financier de la SNCF, paradoxalement à leur déficit. À votre place, je me serais abstenu de dire qu'il s'agissait d'une filiale de la SNCF.

En lisant le rapport, on a le sentiment que cette entreprise a été choisie, parce qu'elle propose la plus forte redevance à la Ville. On a l'impression que c'est vraiment le critère qui a été clé pour vous. Mais je constate que c'est également l'entreprise qui emploie le moins de personnel. Elle propose en effet 5 agents. À ce sujet, pourquoi propose-t-elle une personne supplémentaire la première année et pas les autres années ?

Ensuite, il y a des quartiers qui ont besoin de plus de contrôle que d'autres, notamment à proximité des centres sportifs, des centres de loisirs, des gares. Sur quels critères seront définis les zonages pour placer les horodateurs ? Quels critères seront pris en compte ?

Ce que j'ai trouvé original, ce sont les services apportés par cette société EFFIA sur Robinson et Charaire :

- ✓ Réservation en ligne. J'avoue que je n'ai pas trop compris comment cela pouvait fonctionner. C'est une bonne idée, mais dans la pratique, comment est-ce que cela va se passer ?
- ✓ Boîte à lire. Qu'est-ce que c'est ?
- ✓ Kiosque à journaux gratuits
- ✓ Boissons
- ✓ Points d'eau
- ✓ Aspirateurs
- ✓ Gonfleurs de pneu
- ✓ Kits batterie
- ✓ Prêt de parapluies, de cabas.
- ✓ Cireur de chaussures.

Tout cela est très bien, mais qui paie quoi ? On ne sait pas.

Ce que j'ai trouvé original dans la société SAGS, c'est qu'elle proposait un remboursement en lien avec les commerçants, ce que ne propose pas EFFIA.

M. le maire

Patrice, est-ce que tu peux répondre ? Je compléterai ensuite.

Patrice PATTEE

Je te laisserai le soin de répondre à Jean-Jacques Campan sur le Service de Tranquillité Urbaine.

Concernant le périmètre, la part fixe de la redevance résulte de deux choses. D'abord le nombre de places en stationnement payant dans les zones orange et vertes et ensuite le prix de ce stationnement. Le chiffre d'affaires du délégataire est par conséquent directement lié à ces deux paramètres. D'un commun accord, nous avons convenu que ce périmètre ne pouvait pas bouger au-delà de 10 %. S'il venait à être modifié, ce qui sera sans doute le cas durant les sept années de la convention, celle-ci fera l'objet d'un avenant.

Vous avez très justement repris les recettes actuelles de stationnement d'environ 500 000 euros. Je n'ai plus le chiffre précis en tête, mais je crois que c'est effectivement l'ordre de grandeur.

Il ne s'agit pas des recettes liées aux amendes, M. Campan. Ce sont les recettes de parking, à savoir le stationnement sur voirie et le paiement des places de stationnement en parkings.

Il est vrai que le delta peut paraître important, mais l'on change complètement de périmètre. Comme je le disais, et comme l'a très justement remarqué M. Lancrenon, demain, on cirera vos chaussures dans les parkings. Je plaisante... Le concessionnaire va également réaliser 1,4 million d'euros d'investissement. C'est une masse importante. Nous considérons que cela était nécessaire pour pouvoir accueillir dignement les clients de nos commerçants.

Je réponds par la même occasion à la question de M^{me} Daugeras. Aujourd'hui, ces parkings sont à peine fréquentables. Tout au moins, on n'ose pas les utiliser. Demain, les choses seront complètement différentes. Outre la vidéoprotection, certaines évolutions devraient avoir un impact très direct sur la sécurité ou le sentiment de sécurité. EFFIA est la seule entreprise à avoir proposé l'installation de portes à ces parkings. Les portes seront fermées en permanence et ne s'ouvriront que pour laisser entrer ou sortir les véhicules. Il n'y aura donc pas d'usages déviés de ces parkings, à l'instar de ce que l'on voit parfois sur le parking de Robinson. Il y aura de la musique. Je ne sais pas s'il y aura des odeurs, mais il y aura surtout de la peinture et de la lumière de qualité. Je suis descendu dans le parking Charaire. Il y a de la musique, mais c'est une radio commerciale qui est plus exaspérante qu'autre chose. Il y aura vraiment tout un travail sur la création d'ambiance. C'est un lieu où il sera agréable d'aller poser sa voiture.

Tous ces éléments expliquent ce delta qui peut paraître un peu artificiel. Vous n'avez retenu qu'un seul chiffre, M. Alaoui-Benhachem, celui des 197 000 euros, mais nous escomptons également récupérer une partie de la redevance variable. Le grand sport national consiste à ne pas payer son stationnement. Demain, les automobilistes n'auront plus le choix. Ils devront payer leur stationnement. Toutes ces mesures visent à rendre efficiente la réglementation du Sceaux, le 5 octobre 2017

stationnement payant. Nos techniciens ont estimé que les recettes seraient par conséquent bien supérieures à cette partie fixe de 197 000 euros.

S'agissant des heures d'ouverture, je ne les connais pas. *A priori*, elles ne changeront pas.

On peut quand même évoquer un point important : les parkings en enclos seront également fermés comme les parkings en ouvrage. Je vous disais que des portes seraient installées pour contrôler les accès et empêcher les intrusions. Ce sera également le cas sur les parkings en enclos. Ces parkings sont actuellement ouverts la nuit. Le petit jeu consiste à sortir du parking lorsque la barrière est levée pour ne pas avoir à payer. Un tiers du parking Penthièvre est ainsi neutralisé par des voitures qui restent garées plusieurs jours. Avec ce dispositif, nous allons créer des places de stationnement. Il devrait par conséquent être plus facile de faire ses courses à Sceaux et pas plus cher, puisque la grille tarifaire n'a pas changé. On devrait en effet trouver plus facilement des places pour stationner à Sceaux et les commerçants devraient donc nous remercier.

S'agissant du nombre de salariés, vous avez raison, M. Lancrenon. Mais nous avons regardé de près les offres des trois candidats, et il apparaît qu'EFFIA est plus efficace. Cela ne sert à rien de gonfler les effectifs si l'on n'est pas efficace. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle EFFIA nous a remis la meilleure offre, puisqu'elle maîtrise ses charges de personnel. Nous avons considéré que l'effectif mis en place pour assurer la gestion de ce parking était suffisant.

Pourquoi l'effectif va-t-il évoluer ? La mise en place de ce nouveau dispositif va demander beaucoup de pédagogie. Il va falloir expliquer et contrôler, car tous ne comprendront pas immédiatement que l'heure est venue au stationnement payant. On peut imaginer qu'un certain nombre de personnes continueront sur la base des règles actuelles à jouer à la roulette russe, sauf qu'elles vont très vite perdre et que les FPS vont pleuvoir. Tout cela va générer beaucoup de discussions, d'explications et de réclamations. C'est la raison pour laquelle les équipes devront être renforcées la première année.

S'agissant de l'optimisation de la localisation des horodateurs, je vous confirme que les horodateurs seront réimplantés. Le concessionnaire est un professionnel de la gestion du stationnement. Il y a aujourd'hui des zones sans horodateurs et d'autres où ils sont en surnombre.

On peut faire le pari que, très rapidement, les horodateurs ne serviront plus à rien. Nous allons mettre en place avant la fin de l'année le paiement par téléphone. Bien évidemment, tout le monde n'a pas Internet ou ne dispose pas d'un smartphone. Mais c'est un confort absolument extraordinaire. Il suffit d'encoder l'immatriculation de son véhicule dans une application dédiée. Nous avons insisté pour avoir trois opérateurs sur Sceaux, car ils sont assez inégaux en termes d'ergonomie. Le plus diffusé s'appelle PayByPhone et a été racheté par Volkswagen. Woosh est l'application développée par l'entreprise qui fabrique les horodateurs Parkéon et il est apparu une nouvelle application sur le marché qui s'appelle ParkNow et qui est en fait une filiale de BMW.

Ces trois applications sont inégales et nous avons beaucoup insisté pour qu'elles soient toutes les trois présentes sur la ville. Les personnes qui disposent déjà de PayByPhone ; parce qu'elles l'utilisent déjà à Paris, à Issy-les-Moulineaux, à Boulogne ou à Antony pourront également l'utiliser à Sceaux. Si les automobilistes ont la curiosité de tester les autres applications, ils constateront qu'elles sont plus ergonomiques.

Cela permettra de remplacer à plus ou moins court terme les horodateurs. Vous vous souvenez que l'on est passé du parcmètre, dans lequel on insérait des pièces de monnaie, à l'horodateur. Demain, nous paierons avec le téléphone. Et après-demain, la voiture paiera elle-même son stationnement. EFFIA reverra donc l'implantation des horodateurs, mais je pense que PARKEON a des soucis à se faire avec ses horodateurs.

M. le maire

Quelques précisions complémentaires par rapport à ce que vient de dire Patrice.

Premièrement, s'agissant du périmètre, la municipalité choisit les zones de stationnement payant. On peut choisir d'augmenter ou de diminuer ces zones et de faire un avenant au contrat. Le périmètre comprend les zones de stationnement payant actuelles ainsi que quelques dizaines de places supplémentaires qui seront rendues payantes.

Le deuxième point concerne l'économie de ce dossier. La recette de stationnement brute s'élève effectivement à un peu plus de 500 000 euros, mais nous avons deux marchés de gestion du stationnement qui représentent environ 300 000 euros. Il faudrait en plus payer l'investissement sur les parkings. Globalement, l'économie est plutôt positive, notamment en contrepartie d'un engagement sur sept ans avec le délégataire. Vous savez que l'on faisait auparavant des délégations de service public sur trente ans. Les durées sont désormais plus raisonnables. Nous pensons qu'au global, la Ville ne sera pas perdante par rapport à la situation actuelle. Elle sera même probablement un peu gagnante, mais avec une qualité de service bien meilleure, notamment dans les parkings en ouvrage. Le standard des parkings en ouvrage sera comparable à celui qui existe à Paris ou dans d'autres villes avec une qualité sans commune mesure avec ce que nous proposons à l'heure actuelle.

J'ajoute que la recette perçue par la Ville au titre des amendes de police s'établit autour de 100 000 euros par an. Nous continuerons à percevoir une partie des amendes de police pour tout ce qui concerne le stationnement gênant, le FPS portant uniquement sur le stationnement payant. Par ailleurs, le produit du forfait post-stationnement est également encaissé par la Ville. L'objectif du délégataire est que les automobilistes s'acquittent du stationnement. Plus les automobilistes payent leur stationnement et plus il gagnera d'argent, puisqu'un pourcentage des recettes lui est reversé. Il fera donc en sorte que les automobilistes payent leur stationnement, et non le FPS. Mais il a intérêt à ce que des FPS soient émis pour enclencher un changement de culture. En Espagne, la dépenalisation a fait passer le taux de respect du stationnement payant de Sceaux, le 5 octobre 2017

15 % à 85 ou 90 %. À Sceaux, seuls 15 % des véhicules sont en règle par rapport au stationnement.

S'agissant des horaires, le parking Charaire est ouvert de 6 h à 21 h. Vous pouvez sortir quand vous le souhaitez, mais vous ne pouvez plus rentrer après 21 h. Pour l'instant, il est proposé de conserver le même système.

S'agissant du service Tranquillité urbaine, on estime aujourd'hui qu'il y a l'équivalent de deux à trois agents pour la surveillance et la verbalisation du stationnement payant. Ces agents n'auront plus à faire ce travail, puisqu'il sera accompli par le délégataire. Nous aurions pu supprimer deux postes, mais nous avons décidé de garder le même nombre de gardes urbains pour continuer à surveiller le stationnement illégal et gênant, mais aussi pour assurer d'autres missions qui sont du ressort du service de la Tranquillité urbaine en matière d'ilotage et de liens avec la police nationale, et en matière de police de l'environnement. Nous avons en effet un travail non négligeable en la matière compte tenu de la situation qui se détériore. De moins en moins d'attention est portée par un certain nombre de nos concitoyens aux questions de propreté urbaine. Il nous faut donc avoir une action beaucoup plus déterminée dans ce domaine. Ce sera notamment l'une des missions principales du service Tranquillité urbaine.

Christian LANCRENON

J'ai juste une petite remarque à faire. M. Pattée, vous n'allez pas aimer ce que je vais dire. Je suis élu depuis 22 ans, et j'ai été adjoint pendant un mandat, et nous nous sommes battus pour que ces deux parkings soient conviviaux et acceptables. Lorsque vous dites qu'ils sont infréquentables, cela me gêne beaucoup. J'espère d'ailleurs que cela sera retranscrit dans le procès-verbal. C'est un peu choquant. Je pense que vous avez dû dérapier, parce qu'il ne faut pas exagérer. Ce n'est pas du tout infréquentable. Vos propos peuvent être récupérés et avoir un impact sur la population. Il faut être sérieux. Ce n'est pas du tout infréquentable. Vous exagérez.

Patrice PATTEE

Je confesse effectivement que mon langage est parfois un peu outrancier. Cela dit, les professionnels que nous avons consultés et qui ont visité nos parkings nous ont dit qu'ils étaient indignes de Sceaux.

Jean-Jacques CAMPAN

Vous venez de répondre sur la réaffectation de deux ou trois agents. Vous parlez de liens avec la police nationale et d'environnement. Vous pourriez également parler du fait de savoir si vous demandez finalement aux vélos de respecter la rue piétonne. Personnellement, je n'ai pas d'opinion tranchée sur la question, mais il faudrait au moins qu'il y en ait une qui soit précise. Vous nous avez dit dans cette enceinte que les vélos étaient interdits de circulation sur la voie

piétonne, mais on voit finalement beaucoup. La signalisation n'est pas parfaite, mais je crois qu'il faudrait quand même trancher la question. C'est un problème accessoire, mais j'en parle puisque vous évoquez la réaffectation de ces agents.

Il est vrai que les dépôts sauvages d'ordures et les déjections canines mériteraient une véritable verbalisation. Ce n'est peut-être pas très populaire, mais il faudrait peut-être que l'on y arrive un jour. Cela étant, quel est l'effectif total du Service Tranquillité Urbaine ? Nous trouvons quand même qu'il y a un effort à faire en la matière. Cela nous pose souci. Nous ne serions pas fondamentalement contre, mais cette réaffectation ne nous satisfait pas complètement en termes de sécurité. L'environnement, c'est très bien, mais il y a aussi d'autres actes dont vous dites toujours qu'ils relèvent de la police nationale. L'évolution de ce que l'on voit partout dans notre pays, et ailleurs, fait que l'on insiste pour qu'un effort beaucoup plus important soit fait. Selon vous, ce n'est pas le boulot de la police municipale, mais celui de la police nationale. Mais celle-ci ne peut pas tout faire, surtout par les temps qui courent. Nous insistons donc pour que des efforts soient faits. Ce n'est pas directement lié au sujet de la délibération, mais un peu quand même. C'est la raison pour laquelle nous hésitons à voter cette délibération.

Dominique DAUGERAS

Je reviens sur les problèmes de sécurité. Il m'est tout à coup revenu l'histoire d'une jeune fille qui s'est fait violer dans un parking parisien. Vous dites que les parkings seront équipés de caméras de surveillance. Ces caméras seront-elles reliées à la police ? Est-ce qu'il y aura quelqu'un pour contrôler les caméras de surveillance en permanence, jour et nuit ? Il ne suffit pas d'avoir de bonnes odeurs et un peu de musique pour donner une impression de sécurité. Je ne parle pas aussi de débuts d'incendie. Comment est-ce que cela pourra être détecté tout de suite ? J'imagine le pire, une jeune fille qui est poursuivie... Les portes seront fermées. Est-ce qu'elle pourra sortir en cas de problème dans le parking ?

Patrice PATTEE

On ne peut pas tout garantir, mais je peux préciser deux choses. Comme je le disais, EFFIA est la seule entreprise à proposer la fermeture des parkings. Ils seront toujours étanches, ce qui est un gage de sécurisation. Sauf si effectivement quelqu'un s'infiltré dans le parking au moment où la porte s'ouvre, mais cela limite quand même les intrusions. Ce qui est assez exceptionnel, c'est que même la sortie sera fermée. La porte ne s'ouvrira que lorsqu'une voiture arrivera.

Par ailleurs, le guichet installé sur l'îlot Charaire aura plusieurs fonctions. Je n'ai parlé que de l'accueil du public. Un agent renseignera le public sur l'utilisation des horodateurs et le paiement des FPS, mais il supervisera par ailleurs les parkings par l'intermédiaire des écrans de vidéoprotection. En dehors des heures d'ouverture, les images seront renvoyées vers un centre de supervision centralisé. Nous ne pouvons pas garantir qu'il ne se passera rien, mais nous mettons

toutes les chances de notre côté pour limiter les usages déviants de ces parkings et rassurer les utilisateurs.

M. le maire

Ce ne sont pas les parkings qui ont des usages déviants. Ce sont les gens.

Pour apporter des précisions à M. Campan, les effectifs du service Tranquillité urbaine sont composés de quatre policiers municipaux et de six gardes urbains.

La police nationale ne dit pas qu'elle a autre chose à faire. Elle dit que la police de proximité fait aussi partie de ses missions. Mais elle dit aussi qu'elle n'a pas assez d'effectifs. La police nationale de Châtenay déclare que la police de proximité quotidienne est l'une de ses missions. Vous avez d'ailleurs peut-être vu qu'avec le soutien du commissaire, j'ai écrit au ministre de l'Intérieur pour lui dire que nous étions candidats à l'expérimentation qu'il souhaite lancer sur la police de proximité quotidienne. Le commissaire de police a soutenu cette position, car il estime que la ville de Sceaux a besoin de cette police de proximité compte tenu de sa configuration et du fait qu'elle accueille beaucoup de jeunes, collégiens, lycéens et étudiants. La mise en place de la police de proximité sous le gouvernement Jospin avait d'ailleurs été très positive. Nous verrons ce que décide le ministre de l'Intérieur.

Nous restons sur notre conviction qui consiste à faire ce qui relève de notre responsabilité, à savoir la police de l'environnement et la gestion du stationnement, la police de protection des personnes et des biens relevant de l'État. Je ne veux pas me substituer à l'État. D'abord, parce que ce n'est pas notre mission, et surtout, parce que la police nationale fait cela bien mieux que ce que nous pourrions faire dans ce domaine.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité des votants avec 29 voix pour (Philippe Laurent, Chantal Brault, Jean-Philippe Allardi, Sylvie Bléry-Touchet, Francis Brunelle, Florence Presson, Patrice Pattée, Isabelle Drancy, Philippe Tastes, Monique Pourcelot, Jean-Louis Oheix, Roselyne Holuigue-Lerouge, Bruno Philippe, Claire Vigneron, Jean-Pierre Riotton, Liza Magri, Thierry Legros, Pauline Schmidt, Xavier Tamby, Sakina Bohu, Othmane Khaoua, Catherine Lequeux, Thibault Hennion, Claire Beillard-Boudada, Timothé Lefebvre, Catherine Arnould, Benjamin Lanier, Hachem Alaoui-Benhachem, Christian Lancrenon) et 3 abstentions (Jean-Jacques Campan, Claude Debon, Dominique Daugeras).

VII- ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Avenant à la convention relative à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité en préfecture des Hauts-de-Seine.

Isabelle DRANCY

Dans la poursuite de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité, il convient d'inclure, par voie d'avenant à la convention, les marchés publics et les accords-cadres qui, pour certains d'entre eux, sont également soumis au contrôle de légalité.

M. le maire

Est-ce qu'il y a des questions ?

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est approuvée à l'unanimité.

Indemnités de fonctions du maire, des adjoints et conseillers municipaux – précisions de la délibération du 11 mai 2017.

M. le maire

Nous avons voté en 2017 une délibération visant à repreciser certains éléments en matière d'indemnités de fonctions. Nous avons notamment remplacé l'indice 1015, qui était l'ancien indice maximal, par la formulation "*indice maximal*".

À cette occasion, le préfet, qui est très pointilleux, a relevé le fait que si cela ne posait pas de problème pour le maire et ses adjoints, les conseillers municipaux ne pouvaient pas bénéficier de la majoration de 15 % à laquelle la commune a droit en tant qu'ancien chef-lieu de canton. Lorsque nous avons fixé le taux d'indemnités à 2,4 % de l'indice maximal pour les conseillers municipaux, nous avons considéré qu'il s'agissait de 2,4 % de l'indice maximal majoré de 15 %. Or, le préfet nous dit qu'il n'est pas possible de procéder ainsi. Nous devons donc à nouveau délibérer pour fixer le taux d'indemnité à 2,76 %, soit 2,4 % + 15 %, afin que le montant des indemnités soit identique à celui perçu aujourd'hui.

Vous voyez que les services de l'État passent du temps sur des choses importantes. Je précise que 2,76 % de l'indice maximal représente environ 82 euros.

Est-ce qu'il y a des questions ?

Jean-Jacques CAMPAN

Si nous avons bien compris, ce changement de taux ne concerne que l'ensemble des conseillers municipaux, hors adjoints et hors maire. Cela veut dire que cela ne change pas par rapport à la dernière grille pour ce qui concerne le maire et les adjoints.

M. le maire

Nous avons voté un taux à 2,4 % en considérant que les 15 % s'appliquaient à tout le monde. De fait, cela fait 2,4 % +15 %. Mais on nous dit que cette majoration de 15 % ne s'applique pas aux conseillers municipaux. Nous avons donc ramené le taux à 2,76 %.

Jean-Jacques CAMPAN

D'accord.

Cela étant, vous vous souvenez que nous avons contesté cette grille en mai 2014 au motif que le maire s'était augmenté d'environ 41 %. Nous trouvions que c'était excessif. Étant donné qu'il n'y a pas de changement, nous voterons contre cette délibération pour ce même motif.

M. le maire

Je ne me suis pas augmenté de 41 %. J'ai appliqué la grille des communes de 20 000 habitants. Sceaux comptait auparavant moins de 20 000 habitants. Nous sommes désormais 20 000. C'est ainsi. C'est la même chose partout ailleurs.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à la majorité avec 29 voix pour (Philippe Laurent, Chantal Brault, Jean-Philippe Allardi, Sylvie Bléry-Touchet, Francis Brunelle, Florence Presson, Patrice Pattée, Isabelle Drancy, Philippe Tastes, Monique Pourcelot, Jean-Louis Oheix, Roselyne Holuigue-Lerouge, Bruno Philippe, Claire Vigneron, Jean-Pierre Riotton, Liza Magri, Thierry Legros, Pauline Schmidt, Xavier Tamby, Sakina Bohu, Othmane Khaoua, Catherine Lequeux, Thibault Hennion, Claire Beillard-Boudada, Timothé Lefebvre, Catherine Arnould, Benjamin Lanier, Hachem Alaoui-Benhachem, Christian Lancrenon) et 3 voix contre (Jean-Jacques Campan, Claude Debon, Dominique Daugeras).

SIGEIF – communication du rapport d’activité 2016

M. le maire

Je rapporterai ce point en l’absence de Jean-Pierre Riotton, dont l’absence est d’ailleurs tout à fait involontaire. Le SIGEIF est l’autorité organisatrice du service public de distribution du gaz pour l’ensemble des communes adhérentes, dont Sceaux.

Le rapport montre les grandes masses du gaz à Sceaux. Nous en avons déjà parlé à plusieurs reprises. Je ne pense pas qu’il soit nécessaire d’y revenir. Vous avez le résumé du rapport qui est annexé à la note de présentation.

Est-ce qu’il y a des questions ?

Je vais essayer d’y répondre, parce que je ne suis pas gazier contrairement à Jean-Pierre.

Hachem ALAOUI-BENHACHEM

On voit qu’il y a une diminution du nombre de clients et une augmentation de la consommation. Je voulais savoir pourquoi.

M. le maire

Je ne fais que constater comme vous que l’on est passé entre 2014 et 2016 de 4 590 clients à 4 480 tandis que la consommation est passée de 128 000 MWh à 150 000 MWh. Je ne sais pas pourquoi.

Jean-Jacques CAMPAN

C’est toujours un peu compliqué à expliquer, parce qu’il peut y avoir des transferts entre l’électricité et le gaz. Si l’on voulait avoir une vision globale des consommations d’énergie, il faudrait prendre l’ensemble.

Roselyne HOLUIGUE-LEROUGE

Je voulais dire que beaucoup de copropriétés sont passées au chauffage collectif au gaz, ce qui augmente le volume, mais pas le nombre de clients.

M. le maire

Il s’agit de prendre acte de la communication de ce rapport.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s’abstient ?

La délibération est adoptée à l’unanimité.

Communication du rapport relatif à l'exercice 2016 de la société publique locale "La cuisine Montrouge-Sceaux".**Florence PRESSON**

Pas de changement sur cette SPL. Elle a été créée le 30 août 2012. Le capital social est détenu à 25 % par la Ville de Sceaux et à 75 % par la Ville de Montrouge. L'activité de cette SPL est toujours la même. Elle n'emploie toujours pas de personnel. Elle n'a pas d'activité et ne perçoit donc pas de recettes.

Le bilan de l'exercice 2016 s'est achevé par un résultat déficitaire de 52 119,38 euros correspondant à des charges de fonctionnement pour 6 371,68 € et à une provision pour dépréciation des études engagées pour 45 750 € par le cabinet d'architectes pour le projet de construction qui a dû être abandonné en raison de la perte du terrain de Wissous dans un premier temps, puis de l'option de Massy-Palaiseau dans un second temps. Nous avons dû présenter un trop beau projet, puisque le maire de Massy-Palaiseau s'est rendu compte que cet espace un peu mal fichu avait finalement un beau potentiel.

S'agissant des études qui ont été réalisées, une partie n'est pas considérée comme une dépréciation des études engagées. Il s'agit par exemple de la définition du contenu de l'assiette, de la démarche qualité souhaitée, de la partie environnement et circuits de proximité. Toutes ces études restent valables aujourd'hui et demain.

Une information qui reprend celle du 28 novembre 2017, je vous avais expliqué que les villes de Fontenay et Bourg-la-Reine souhaitaient étudier une mutualisation du service de restauration et rejoindre éventuellement la SPL de Montrouge et de Sceaux. Nous avons signé un groupement de commandes. L'étude est en cours. Un premier retour nous a été fait cette semaine. Nous pourrions vous en dire davantage dès que l'étude sera terminée.

M. le maire

Il s'agit d'une mutualisation sur la base de la cuisine existante de Fontenay.

Florence PRESSON

Plutôt que de faire de petites adaptations de la cuisine existante, il s'agissait de mener une réflexion sur un projet commun avec trois autres villes.

M. le maire

Qui souhaite intervenir ?

Christian LANCRENON

On touche du doigt le décalage complet entre le public et le privé. Il me semble que j'étais intervenu il y a quelques années sur ce dossier en disant que l'on mettait la charrue avant les bœufs. On n'était pas sûrs d'avoir le terrain. Et l'on paye maintenant tous les ans pour quelque chose qui n'existe pas.

J'entends parler de sommes incroyables : 52 119 euros, des charges de fonctionnement pour 6 360 euros, dépréciation des études engagées pour 45 000 euros. Tout cela pour rien du tout. On traîne ce dossier depuis 2012, mais le projet ne voit pas le jour. Je trouve cela hallucinant. Quand on gère une boîte comme je le fais, on trouve que c'est totalement incroyable !

Dominique DAUGERAS

J'ai calculé que cela coûtait à la Ville de Sceaux environ 13 000 euros par an depuis six ou sept ans pour quelque chose qui n'existe pas. La cuisine Montrouge-Sceaux serait une société publique locale. Pour l'instant, il n'y a pas de personnel, mais si un jour le projet aboutit, qui y travaillera ? Et si cela ne donne pas satisfaction, que se passera-t-il ? Il me semble qu'il vaut mieux déléguer la préparation de ces repas à un spécialiste extérieur, comme c'est actuellement le cas, puisque la ville de Sceaux se fournit auprès d'Antony.

M. le maire

Où avez-vous lu cela ? Vous avez de drôles de lectures ! La Ville de Sceaux a aujourd'hui un marché avec la société Élior. Elle ne se fournit pas auprès d'Antony.

Jean-Jacques CAMPAN

Je pense qu'il y a une petite confusion. Vous vous souviendrez qu'au début du projet j'avais eu l'occasion de parler avec le maire d'Antony qui possède les murs d'une cuisine et qui a une délégation de service public avec Élior. Il avait à l'époque de la capacité disponible et je vous avais demandé s'il ne valait pas mieux utiliser cette capacité disponible. C'était vrai il y a trois ans. J'ignore si cela est toujours le cas.

Je constate aujourd'hui qu'il est difficile de mettre tout le monde d'accord. Cette société publique locale aura par ailleurs des responsabilités sociales, c'est-à-dire du personnel. En cas de difficultés avec le personnel, les collectivités locales seront peut-être obligées de le récupérer. C'est donc une complication supplémentaire. Dans le schéma qui est utilisé par la mairie d'Antony, compte tenu de cette délégation de service public, la responsabilité de la préparation des repas, éventuellement des accidents bactériologiques, incombe au délégataire et non à la Ville. Il me semble que nous lancer dans une telle opération nous fait prendre beaucoup de risques. Il faut créer cette cuisine centrale, la faire fonctionner, veiller à ne pas avoir de difficultés particulières sur le plan de la contamination bactériologique.

Je vous pose à nouveau la question : n'est-il pas possible d'abandonner cette opération et d'essayer de voir avec le maire d'Antony s'il n'y a pas moyen de trouver un accord, étant entendu qu'il faudrait peut-être plutôt s'adresser à Élior qui utilise ces locaux ? Je pose à nouveau la question, car nous ne sommes pas d'accord sur le principe de la SPL.

Hachem ALAOUI-BENHACHEM

Cette cuisine est aujourd'hui une coquille vide qui nous coûte assez cher. Les honoraires de l'expert-comptable s'élèvent à 5 800 euros alors qu'il n'y a presque pas d'écritures. Je peux vous mettre en contact avec mon comptable qui ne vous prendra pas plus de 500 euros.

Le coût est beaucoup trop élevé alors qu'elle ne rapporte rien aujourd'hui. N'est-il pas nécessaire d'abandonner ce projet ?

Florence PRESSON

Si je refais juste la genèse de ce projet, en 2008 et 2009, un groupe de travail constitué de parents d'élèves a abouti au constat que si l'on souhaitait avoir une traçabilité, une qualité des produits, une autonomie sur la fabrication des repas, il n'y avait pas d'autres solutions, étant donné que toutes les petites structures à taille humaine se font racheter par les gros acteurs du marché, que de faire ce qui se fait à 80 % province, c'est-à-dire avoir sa propre cuisine, gérer ses achats et être totalement autonome pour servir les repas.

Lorsque nous avons initié le projet, nous avons décidé de ne pas réinventer la roue et d'aller voir comment les choses se déroulaient dans les cuisines existantes. M. Campan, vous revenez à nouveau sur Antony. Je vous ferai la même réponse qu'à l'époque. Antony possède les murs et uniquement les murs. La Ville a décidé de les mettre à disposition d'Élior. Cette cuisine ayant une capacité plus importante, le maire d'Antony a proposé à Élior d'utiliser ce surplus pour le vendre à une autre collectivité et gagne ainsi 0,30 euro à chaque repas vendu. C'est la réalité. Si aujourd'hui, nous allons voir M. Sénant pour lui demander s'il souhaite faire quelque chose avec nous, la réponse sera la même qu'il y a quelques années.

S'agissant des 13 000 euros par an, ce n'est pas le sujet. Il y a effectivement un coût comptable. Je n'ai pas de capacité à savoir si ce coût est normal par rapport à la structure actuelle. En revanche, les 45 000 euros correspondent à une prestation qui a été réalisée. Pourquoi ne sommes-nous pas allés jusqu'au bout ? Nous avons un accord avec la mairie de Wissous qui s'était engagée à nous vendre un terrain. Le maire a changé à la faveur des élections. Le nouveau maire nous a dit qu'il ne tenait pas compte de cet engagement. Ce n'était pas légal. Il n'avait pas le droit de le faire. Nous aurions pu monter au créneau, mais nous n'aurions de toute façon jamais eu de permis de construire ni même de relations normales avec la commune si nous partions sur ces bases. C'est la raison pour laquelle le projet a été suspendu. Mais les études qui

ont été menées ne sont pas à mettre à la poubelle. Dans le travail que nous menons avec Fontenay et Bourg-la-Reine, une grosse partie de ces études est utilisée.

Je ne pense pas qu'il soit question aujourd'hui de décider d'arrêter ou non le projet. On a une étude en cours avec quatre villes pour une solution qui permettrait de répondre aux objectifs initiaux. Attendons le retour de cette étude.

La SPL est une société publique de droit privé qui, à un moment donné, va investir et construire un bâtiment. Il sera géré par des salariés. Nous avons déjà défini quel était notre risque. Les cuisines centrales de cette taille ne restent pas vides très longtemps. Imaginons que nous décidions d'arrêter le projet au bout de cinq ans, le bâtiment pourrait être racheté par Sodexo, Élior ou ce type de grosses structures qui sont constamment à la recherche de cuisines supplémentaires, car de plus en plus d'enfants mangent à la cantine. Aujourd'hui, certaines entreprises se remettent à faire la cuisine et d'autres ont besoin de structures de ce type. Une entreprise peut très bien créer une cuisine pour ses salariés. Ce n'est pas une coquille vide, mais un outil de production qui a une valeur. Quant au personnel, si une société privée doit licencier, la Ville n'est en aucun cas tenue de reprendre ce personnel.

M. le maire

Nous n'en sommes pas là.

Je dirai deux choses. Premièrement, cela n'a pas coûté ce que vous dites à la Ville. Les dépenses totales, dont une partie est d'ailleurs utile, ont représenté 80 000 euros depuis la création de la société. Nous détenons 25 % du capital, cela représente donc 3 000 euros par an. En revanche, cela a coûté trois fois plus cher à Montrouge, certainement parce qu'ils sont trois fois plus imbéciles que nous...

Par ailleurs, les difficultés que nous connaissons aujourd'hui sont liées au changement de maire à Wissous. L'ancien maire était d'accord pour nous vendre un terrain appartenant à la municipalité. Le projet de construction allait se faire. Les élections sont intervenues et le nouveau maire a refusé de nous vendre le terrain promis. Il a menacé de nous refuser le permis de construire. Il ne servait donc à rien de contester.

En revanche, il est intéressant de voir que nous avons été rejoints dans notre démarche par deux autres villes, Bourg-la-Reine et Fontenay-aux-Roses, qui ne sont pas forcément composées que d'imbéciles. Nous sommes en train de travailler sur ce dossier.

Christian LANCRENON

Quelque chose me gêne dans ce que vous venez de me dire. Ce genre de tractations se formalise avant les élections. Est-ce qu'il n'y a pas des actions juridiques qui permettent de formaliser cette mise à disposition ? C'est quand même fou ! On constitue une société. Mais on est

tributaire d'une élection et le nouveau maire remet cet engagement en cause. Ne pouvait-on pas le formaliser ?

M. le maire

Une promesse de vente était en cours, mais le processus n'est pas allé jusqu'au bout.

Christian LANCRENON

Deux ans avant les élections ? La société a été créée en 2012 et les élections ont eu lieu en 2014.

M. le maire

La société a été créée en 2012. Nous avons établi un cahier des charges puis nous avons recherché un terrain. Nous l'avons trouvé. L'architecte a travaillé sur le projet. La promesse de vente était en cours lorsqu'ont eu lieu les élections municipales. Le nouveau maire de Wissous nous a dit de renoncer à la promesse de vente, nous menaçant, si nous décidions de l'exercer, de tout faire pour que nous n'obtenions jamais le permis de construire. Ce terrain appartenait encore à la municipalité et le maire de Wissous voulait en faire autre chose. Que voulez-vous que nous fassions ? Il aurait été inutile de se battre contre cela. Nous avons donc suspendu le projet. Au moment où l'on se posait la question de savoir ce que nous allions faire, les villes de Fontenay-aux-Roses et Bourg-la-Reine nous ont dit qu'elles souhaitaient travailler sur la question. Il est vrai que les choses n'ont pas beaucoup avancé ces derniers mois. Mais nous avons les résultats de l'étude, dont nous parlerons prochainement.

Il s'agit ce soir de prendre acte du rapport financier. Prenez-en acte ou non, mais il ne s'agit pas de décider de construire une cuisine. Il s'agit de prendre acte de cette situation.

Cela a l'air de vous amuser, M. Campan.

Jean-Jacques CAMPAN

Nous allons bien sûr prendre acte de la communication de ce rapport, mais on peut tout de même en profiter pour discuter un petit peu.

M. le maire

On peut toujours en discuter. On peut aussi aller boire un coup si vous le souhaitez. Ce serait plus sympa pour discuter.

Jean-Jacques CAMPAN

Je voudrais revenir sur ce que vient de dire votre adjointe, de manière un peu légère, sur le personnel. Vous dites que cette société relèvera du droit privé et qu'il n'y a donc aucune raison pour que les Villes soient dans l'obligation de reprendre son personnel en cas de difficultés. Il

s'agit certes d'une société de droit privé, mais ses actionnaires sont des collectivités locales. Le jour où il y aura un problème, quel qu'il soit, un problème de contamination par exemple, j'ai un peu de mal à imaginer que ce personnel ne demandera pas à être repris par les Villes qui sont les actionnaires de cette société. C'est tout.

M. le maire

Bien sûr. Lorsqu'une association gérant une crèche par exemple est en difficultés pour une raison ou pour une autre, qui croyez-vous qu'elle va voir ? Et ce, même si la Ville n'est pas actionnaire. Vous avez tout à fait raison de le rappeler.

Florence PRESSON

Juste une remarque. Vous parliez tout à l'heure de contamination. Même si Élior conçoit les repas pour Antony, en cas de contamination, le maire reste responsable.

M. le maire

Nous n'allons pas parler de tout cela.

Je veux néanmoins insister sur un point très important que Florence a évoqué. La municipalité d'Antony loue ses murs à Élior, comme nous louons des locaux à certains commerçants. Il n'y a pas de délégation de service public. Le maire d'Antony se moque que Sceaux achète ou non ses repas à Élior, du moment qu'il perçoit ses loyers.

Nous passons au vote sur la prise acte de la communication du rapport.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

VIII- FINANCES

Budget ville – exercice 2017 – approbation de la décision modificative n° 2

Isabelle DRANCY

Cette délibération fait suite à une première décision modificative du 30 juin. Il s'agit de réajuster le budget initial en prenant en compte les nouveaux éléments qui nous sont parvenus depuis son adoption.

En matière de section d'investissement, il convient de prévoir un abondement comptable de 750 000 euros qui se décompose comme suit :

En dépenses :

- ✓ 752 000 euros de provision de reversement d'une recette encaissée en 2007 pour non-

réalisation d'aires de stationnement. La Ville a en effet été condamnée en première instance à reverser cette somme de 752 000 euros. Comme vous le savez, les décisions en première instance peuvent être contestées, mais ne font pas l'objet d'un sursis à exécution. Nous devons donc inscrire cette dépense au budget. Nous avons toutefois fait appel et nous avons l'espoir d'être entendus.

- ✓ - 2 000 € de frais d'étude qui sont basculés dans la section d'investissement du compte 20 au compte 23. Il s'agit donc d'un changement d'imputation comptable.

En recettes :

- ✓ 73 000 € de subventions nouvelles dont nous avons été notifiés et qui n'étaient pas inscrites au budget, dont 41 000 euros de subventions de la Métropole du Grand Paris pour la rénovation de chaudières, 10 000 euros du Lions Club pour l'espace senior des Imbergères et 22 000 euros de la DRAC pour les équipements informatiques dans le cadre des travaux de rénovation de la bibliothèque. Ces 73 000 euros de recettes supplémentaires nous permettent de réduire d'autant notre prévision d'emprunt.
- ✓ 750 000 euros supplémentaires liés à la vente du 5 rue du Maréchal Joffre. Nous avons en effet budgété un montant de 3 500 000 euros. Au vu des premiers éléments en notre possession, le prix estimé de vente devrait être plus important. Nous vous proposons donc de réévaluer le prix de vente à 4 250 000 euros, soit une augmentation des recettes de 750 000 euros.

En matière de section de fonctionnement, les modifications sont plus nombreuses.

En dépenses :

- ✓ 120 400 euros de dépenses de personnel supplémentaires liées à la reprise du personnel de Sceaux Habitat dans les effectifs de la Ville avant leur affectation à la SEM Sceaux Bourg-la-Reine. Une partie de ces dépenses est liée au paiement des cotisations retraite, qui ont toutefois été compensées par la SEM, et l'autre partie concerne la reprise du programme de réussite éducative sur le budget Ville.
- ✓ 146 100 euros de contribution complémentaire et facultative à Vallée Sud-Grand Paris. Suite à la réunion de la commission locale d'évaluation des charges transférées du 27 septembre 2017, il a été en effet décidé par les membres de la communauté d'agglomération de verser la compensation des exonérations de taxe d'habitation et des impôts anciennement perçus par la CAHB à Vallée Sud-Grand Paris pour un montant de 146 100 euros.
- ✓ 22 500 euros de frais de contentieux
- ✓ 38 000 euros de supplément en matière de dotation. Nous devons finalement verser 38 000 euros supplémentaires au FPIC, le fonds de péréquation intercommunal et communal qui permet une péréquation entre les communes dites "riches" et les communes dites "pauvres", par rapport à nos prévisions initiales.

En recettes :

- ✓ 178 200 euros de recettes supplémentaires de dotation globale de fonctionnement par

rapport à nos prévisions initiales.

- ✓ 60 400 euros de remboursements supplémentaires de dépenses de personnel par la SEM Sceaux Bourg-la-Reine.
- ✓ 129 200 euros de recettes supplémentaires de taxe additionnelle aux droits de mutation en raison de la très forte dynamique du marché immobilier.
- ✓ - 40 800 euros de diminution sur les compensations d'exonérations d'impôts suite à la prise en compte par l'administration fiscale de l'ensemble des données 2016 et 2017.

Cette décision modificative permet de réduire la prévision d'emprunt de 73 000 euros. Nous prévoyons par ailleurs une provision pour un prêt relais de 4 250 000 euros. Nous escomptons vendre l'immeuble du 5 avenue du Maréchal Joffre avant la fin de l'année, mais dans l'hypothèse où nous n'aurions pas le temps de signer la promesse de vente, nous souhaitons sécuriser ces éléments en inscrivant un prêt relais.

Vous avez les éléments dans le tableau. Les chiffres doivent correspondre à ce que j'ai dit.

M. le maire

Merci Isabelle.

Est-ce qu'il y a des questions sur cette délibération ?

Jean-Jacques CAMPAN

Cette DM2 nous inspire pas mal de réflexions.

En ce qui concerne la dette, je ne comprends pas bien comment vous pouvez dire que l'on va réduire la prévision d'emprunt de 73 000 euros tout en rajoutant un prêt relais de 4 250 000 euros. Mécaniquement, la dette qui s'élevait fin 2016 à 57,6 millions d'euros auxquels il faut rajouter les 4 millions de reste à réaliser, les 8 millions que vous avez prévus et ces fameux 4 millions. Si l'on retire 7 M€ de remboursement, on est sur un ordre de grandeur de la dette de 66,7 millions d'euros. Certes, vous allez m'opposer les 4 millions d'euros liés à la vente du 5 rue du Maréchal Joffre. Nous sommes malgré tout sur une tendance d'augmentation assez importante de la dette. Je ne comprends pas comment vous pouvez dire que vous réduisez la capacité d'emprunt de 73 k€.

Le deuxième point qui m'étonne concerne les 752 000 euros de reversement. J'ai un souvenir très précis de ce dossier vieux de 10 ans. Ce fameux bâtiment des Quatre-Chemins avait été réalisé par Foncia-Construction qui a depuis changé de nom. Vous vous souvenez que j'avais fait un recours gracieux contre ce projet de construction en raison de la pollution du site. M. Bessey avait été extrêmement correct avec nous et nous avait transmis le dossier du cabinet Letourneur. Nous n'avions pas converti ce recours gracieux en contentieux, parce qu'il nous avait mis toutes les cartes sur la table et qu'il nous avait convaincus qu'il ne pourrait pas faire ce troisième sous-sol en raison des problèmes de pollution. Problèmes dont j'avais d'ailleurs eu la preuve par Sceaux, le 5 octobre 2017

M^{me} Loeb qui habitait en face du marché bio et avait accès au petit ru dans lequel avait coulé du fuel. Cette pollution était par conséquent tout à fait réelle.

Suite à ma demande, j'ai reçu une copie du permis de construire. Le promoteur s'était engagé à payer 750 000 euros en contrepartie desquels la Ville devait réaliser les aires de stationnement.

D'après ce que je comprends, un recours a été déposé par le promoteur. Il a apparemment obtenu satisfaction en première instance. Vous avez interjeté appel, mais vous dites qu'il est nécessaire d'inscrire ces 752 000 euros de dépenses au budget. Il y a là quelque chose que je ne comprends pas. Si vous les avez reçus à l'époque pour réaliser ces aires de stationnement, vous auriez dû les garder quelque part dans les comptes. Cela me pose question.

Ce qui m'étonne par ailleurs, c'est que, comme par magie, cette somme correspond à la différence de revalorisation du 5 rue du Maréchal Joffre. Vous financez cette somme de cette manière. Cela nous étonne franchement. Dans le langage feutré des commissaires aux comptes, c'est ce que l'on qualifierait d'optimisation comptable.

Sur le reste, nous n'avons pas grand-chose à dire.

Un point complémentaire, cependant. Je ne comprends pas pourquoi vous retirez du budget les 3,5 M€ liés à la vente du 5 rue du Maréchal Joffre. Pourquoi ne les gardez-vous pas ? Vous devez pourtant avoir une promesse de vente. Si cette somme est inscrite, à moins de considérer que le budget n'était pas sincère, c'est bien que vous aviez la certitude que cette vente se ferait durant l'exercice. Je ne comprends donc pas pourquoi vous ne gardez pas ces 3,5 M€ en restes à réaliser. Si vous avez la certitude que ce bien sera vendu, pourquoi annuler le produit des cessions d'immobilisations et le transformer par un emprunt auprès d'un établissement de crédit ? Je ne vous cache pas que je ne comprends pas très bien cette opération.

Isabelle DRANCY

Nous n'avons pas ces 752 000 euros, parce que nous avons réalisé les aires de stationnement. Nous avons fait appel et nous verrons quel sera le résultat. Mais cette somme a été utilisée.

S'agissant du bien situé rue du Maréchal Joffre, nous avons estimé la recette supplémentaire à 750 000 euros, mais elle sera peut-être supérieure. Nous souhaitons le vendre, mais nous ne sommes pas sûrs de signer la promesse de vente avant la fin de l'année. Pour que l'on puisse actionner une recette d'emprunt, il faut qu'elle soit inscrite au budget. Si on ne le fait pas, on ne pourra actionner le prêt relais. À l'inverse, nous pourrions toujours encaisser la recette liée à la vente du Maréchal Joffre. C'est la raison pour laquelle, dans la décision modificative qui vous est soumise, on se ménage les deux possibilités. Soit on signe la promesse de vente d'ici la fin de l'année et l'on a au moins 4 250 000 euros, soit on a une inscription d'emprunt et l'on fait un prêt relais.

M. le maire

J'apporterai quelques précisions supplémentaires.

S'agissant des 752 000 euros, le règlement, qui a depuis été supprimé du Code de l'urbanisme, prévoyait que les sommes versées par les promoteurs au titre de la participation pour non-réalisation d'aires de stationnement soient affectées dans les cinq ans à des opérations permettant de créer des places de stationnement et non pas créant des places de stationnement, ce qui est différent. Nous avons considéré que l'achat des bâtiments de la place de Gaulle pour un montant de 1,5 M€ dans les 5 ans était une opération permettant de construire un parking souterrain sur la place de Gaulle. C'est ainsi que nous avons argumenté auprès du tribunal. Le commissaire du gouvernement a d'ailleurs donné raison à notre argumentaire. Mais contre toute attente, le tribunal s'est prononcé autrement, selon moi essentiellement pour des questions de forme. Il faut donc consigner ces 752 000 euros.

Cela étant, ce n'est pas Foncier Construction qui a attaqué la Ville, mais la SCI qui avait été constituée à l'occasion de la réalisation de cette opération immobilière et qui n'a plus aujourd'hui d'activité. Elle a revendu aux copropriétaires qui ont par ailleurs payé les 752 000 euros en question. La SCI est vide. J'ai demandé au tribunal de surseoir au versement des 752 000 euros, parce que verser cette somme à une société qui n'a plus d'activité, c'est s'exposer à ce qu'elle disparaisse. Dans ce cas, l'appel n'est pas suspensif, ce qui pose problème. J'ai demandé à ne pas verser cette somme, ou tout au moins qu'elle soit consignée.

Par souci de transparence, il nous a semblé important que cette somme soit inscrite au budget. Mais pour l'instant, nous ne verserons pas cet argent sans avoir de garantie. Nous sommes en discussion sur cette affaire en même temps que nous avons fait appel.

S'agissant du terrain situé rue du Maréchal Joffre, il est aujourd'hui en vente et nous avons un certain nombre d'acquéreurs potentiels qui nous proposent pratiquement tous une somme supérieure à 4 250 000 euros. Je proposerai au conseil municipal du 15 décembre d'approuver la vente de ce terrain. Si nous signons la promesse de vente après le 15 décembre, nous n'aurons pas besoin de contracter ce prêt relais qui n'est de toute façon pas une nécessité en trésorerie. Il s'agit uniquement d'une inscription budgétaire. Vous avez raison de dire que si nous reportons la recette de 3,5 M€ sans avoir signé la promesse de vente avant le 31 décembre, le compte administratif pourrait être considéré comme étant insincère. Pour reporter une telle recette, il faut avoir signé la promesse de vente. Nous avons déjà fait cette opération il y a quelques années pour exactement les mêmes raisons de délai. De toute façon, ce prêt relais ne sera pas encaissé, puisque nous avons la quasi-certitude de signer la promesse de vente en janvier si nous ne la signons pas en décembre.

Jean-Jacques CAMPAN

Cela pose quand même problème, puisque d'après ce que je comprends, la promesse de vente n'a pas été signée.

M. le maire

Elle ne peut pas être signée, puisque nous n'avons pas délibéré.

Jean-Jacques CAMPAN

C'est bien là qu'est le problème. Vous ne pouviez pas inscrire cette recette de 3,5 M€ au budget 2017 dans la mesure où vous n'aviez pas de certitude concrétisée par une promesse de vente.

M. le maire

Non, le budget est une prévision.

De toute façon, nous reparlerons de cette affaire et nous ferons éventuellement une décision modificative dans l'autre sens si nous avons la certitude de pouvoir signer une promesse de vente avant le 31 décembre.

Est-ce qu'il y a d'autres questions sur cette délibération ?

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à la majorité avec 27 voix pour (Philippe Laurent, Chantal Brault, Jean-Philippe Allardi, Sylvie Bléry-Touchet, Francis Brunelle, Florence Presson, Patrice Pattée, Isabelle Drancy, Philippe Tastes, Monique Pourcelot, Jean-Louis Oheix, Roselyne Holuigue-Lerouge, Bruno Philippe, Claire Vigneron, Jean-Pierre Riotton, Liza Magri, Thierry Legros, Pauline Schmidt, Xavier Tamby, Sakina Bohu, Othmane Khaoua, Catherine Lequeux, Thibault Hennion, Claire Beillard-Boudada, Timothé Lefebvre, Catherine Arnould, Christian Lancrenon) et 5 voix contre (Benjamin Lanier, Hachem Alaoui-Benhachem Jean-Jacques Campan, Claude Debon, Dominique Dauger).

Constatation d'extinction de créances suite à une procédure de rétablissement personnel

Isabelle DRANCY

Par courrier en date du 8 septembre 2017, la trésorière municipale a informé la Ville d'une procédure de rétablissement personnel aboutissant à l'irrecevabilité totale et définitive des créances de la Ville. Nous sommes liés par cette décision et nous devons donc arrêter les

poursuites et passer en perte cette dette de 240,24 euros portant sur des impayés de prestations périscolaires. C'est une décision qui s'impose à nous.

M. le maire

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

IX- RESSOURCES HUMAINES

Adaptation du tableau des effectifs pour les filières administrative, technique et animation.

M. le maire

Il s'agit de pourvoir à des remplacements d'agents par de nouveaux collaborateurs. Nous créons trois postes et nous supprimons trois postes qui sont un peu différents, ce qui ne fait pas varier les effectifs municipaux.

Est-ce qu'il y a des questions ou des observations ?

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à la majorité avec 29 voix pour (Philippe Laurent, Chantal Brault, Jean-Philippe Allardi, Sylvie Bléry-Touchet, Francis Brunelle, Florence Presson, Patrice Pattée, Isabelle Drancy, Philippe Tastes, Monique Pourcelot, Jean-Louis Oheix, Roselyne Holuigue-Lerouge, Bruno Philippe, Claire Vigneron, Jean-Pierre Riotton, Liza Magri, Thierry Legros, Pauline Schmidt, Xavier Tamby, Sakina Bohu, Othmane Khaoua, Catherine Lequeux, Thibault Hennion, Claire Beillard-Boudada, Timothé Lefebvre, Catherine Arnould, Benjamin Lanier, Hachem Alaoui-Benhachem, Christian Lancrenon) et 3 voix contre (Jean-Jacques Campan, Claude Debon, Dominique Daugeras).

Adoption de la modification du programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire pour l'année 2018 (dispositif de prolongation)

M. le maire

Vous le savez, certains agents peuvent prétendre, sous certaines conditions, à leur intégration dans la fonction publique territoriale par une voie réservée issue de la loi de 2012.

Nous avons prévu dans le plan pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire 2016 l'ouverture d'un poste de chef de service Archives et documentation. Un agent s'est porté candidat en 2016 après avis favorable du jury des sélections professionnelles, mais il n'a malheureusement pas reçu
Sceaux, le 5 octobre 2017

l'avis favorable du jury d'examen. Il peut cependant bénéficier d'une nouvelle sélection dans le courant de l'année 2018.

Il vous est donc proposé de modifier le plan pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire pour l'année 2018 avec la réouverture du poste de chef de service Archives et documentation.

Est-ce qu'il y a des questions ?

Claude DEBON

Nous n'avons pas de problème pour voter cette modification. Mais nous souhaiterions revenir sur ce plan pluriannuel, notamment en ce qui concerne les adjoints d'animation. J'étais intervenue sur le sujet en septembre l'année dernière en interrogeant cette titularisation très importante d'animateurs. Ils remplissaient évidemment les conditions requises, mais cela constituait néanmoins un accroissement important de l'effectif global de la Ville.

5 postes d'animateurs sont prévus pour l'année 2018 alors que pèse une incertitude importante liée à la remise en cause de la réforme des rythmes scolaires et la disparition possible des temps d'activités périscolaires. Des études sont en cours sur le sujet et le bilan a été lancé cette semaine par le conseil consultatif de la vie scolaire. Nous n'avons aucune assurance du maintien des NAP à Sceaux ni même de la demi-journée d'école le mercredi.

On sait bien que les ateliers ont toujours existé ou existent depuis très longtemps à Sceaux. Même si les NAP n'étaient pas maintenus, on reviendrait aux ateliers préalables. Cela ne remet pas en cause les ateliers qui ont toujours existé, plutôt à la satisfaction des parents et des enseignants. En revanche, en termes de financement, il peut y avoir une différence importante si l'on ne rentre plus dans le cadre de la réforme et si ces ateliers n'étaient plus financés comme ils l'étaient.

Il est par conséquent important de se poser à nouveau la question de ces titularisations qui étaient liées en termes d'exercice et de compétences à l'importance accordée aux ateliers périscolaires.

M. le maire

Votre question est intéressante. M^{me} Daugeras était présente lors du conseil consultatif de la vie scolaire lorsque nous avons abordé cette question, puisque vous ne pouviez pas être présente. On pourrait en effet penser que ce volume d'animateurs supplémentaires est lié aux NAP. Comme vous l'avez souligné d'ailleurs, ces activités existaient déjà en partie sur le temps de midi.

En réalité, avec ces titularisations, nous atteindrons un effectif de l'ordre de 30 à 35 animateurs titulaires. Au total, 70 personnes travaillent dans la filière animation, pas toutes à temps plein. Même si nous devons, ce qui n'apparaît pas comme étant l'hypothèse la plus probable, renoncer totalement aux ateliers du temps de midi, nous aurions besoin de ces animateurs titulaires pour l'ensemble des actions conduites avant l'école, après l'école, pendant la pause méridienne, qu'il

y ait ou non des activités. Il faut quand même s'occuper et encadrer les enfants lors des repas. J'ajoute qu'il y a évidemment le centre de loisirs le mercredi et pendant les vacances scolaires. Si nous étions amenés à revenir à la semaine de quatre jours, il va sans dire que nous devrions rouvrir le centre de loisirs le mercredi matin, avec à nouveau un besoin de personnels que nous n'avons pas à l'heure actuelle.

Je comprends votre question. Vous craignez que l'on ait trop de personnel en cas de suppression des NAP. Je peux vous assurer que ce ne sera pas le cas. En réalité, la plupart des animateurs titularisés étaient des vacataires à temps complet, ce qui n'était pas conforme aux règles. Nous avons utilisé la loi de 2012 pour les intégrer dans la fonction publique.

Vous évoquez un autre point qui concerne le fonds de soutien mis en place par l'ancien gouvernement à la demande des maires et après un combat assez long et compliqué. Sur ce point, c'est le flou le plus total.

Le fonds de soutien a été reconduit dans le budget de l'Éducation nationale à hauteur de 400 millions d'euros, d'après ce qui m'a été dit. Je n'ai pas regardé dans le détail, le budget de l'État n'étant pas toujours très facile à lire. L'Association des maires de France nous a assurés que le fonds de soutien figurait à nouveau au budget. Mais ce n'est pas parce qu'une somme est inscrite au budget qu'elle est forcément versée. La question est de savoir si le gouvernement entend conditionner le versement du fonds de soutien aux collectivités et aux communes qui auront gardé une semaine de 4,5 jours d'école, même sans nouvelles activités ou avec des activités qui ne sont pas de très bonne qualité, ou si nous revenons à l'ancien système avec le contrat enfance qui s'appelle désormais le projet éducatif territorial. Est-ce que les communes qui choisissent la semaine de 4 jours, mais qui organisent des activités périscolaires de qualité, comme nous le faisons sur le temps de midi ou après l'école, peuvent continuer à bénéficier de ce fonds de soutien ? Nous l'ignorons. Il y a effectivement une incertitude sur la poursuite de la perception de ce fonds.

M. Campan, j'ai l'impression que vous avez envie de parler

Jean-Jacques CAMPAN

Si vous le permettez, j'ai oublié de vous demander quelque chose par rapport au point précédent. À qui avez-vous versé les 752 000 euros si vous ne les avez pas versés à la fameuse SCI qui n'a plus d'activité ?

M. le maire

Pour l'instant, nous ne les avons pas versés. Il s'agit d'une écriture budgétaire.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Sceaux, le 5 octobre 2017

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Présentation du plan triennal de formation 2017-2019

M. le maire

Tous les trois ans, nous élaborons notre plan de formation qui est le reflet de l'évolution des services et des besoins en compétences. Il est élaboré en étroite collaboration avec les agents et leurs représentants. Le plan de formation a reçu l'avis favorable du comité technique.

Nous n'allons pas rentrer dans le détail. Vous avez vu ce dont il s'agit.

Est-ce qu'il y a des questions ou des observations ?

Dominique DAUGERAS

Ce plan de formation me semble très attrayant. J'ai cependant une question à poser. Certaines de ces formations sont-elles également accessibles aux élus ? Je pense par exemple à la bureautique ou à la téléphonie pour être capable d'utiliser toutes les fonctionnalités de son téléphone. Un élu peut-il s'inscrire à ces formations ? J'ai appris récemment que nous avons droit à des formations. Est-ce qu'en l'occurrence, nous y avons droit ?

M. le maire

On part du principe que l'élu est supérieurement intelligent, parce qu'il est élu et qu'il n'a donc pas besoin de formation.

Vous avez raison. Il existe depuis très longtemps un système permettant aux élus de bénéficier d'une formation par des organismes agréés pour cela. Une somme est d'ailleurs attribuée au budget pour la formation des élus qui ne doit pas dépasser 20 % du total des indemnités.

Christian LANCRENON

Il me semble que c'est 10 %.

M. le maire

Non, c'est 20 %. Les élus ont par conséquent la possibilité de s'inscrire à des sessions de formation organisées par des organismes agréés. On pourra vous en donner la liste. Certains élus bénéficient de ces formations. Ils ne sont pas très nombreux, mais il n'y a aucun souci pour que vous puissiez en bénéficier si vous le souhaitez.

Il y a même un formulaire à remplir, par conséquent, tout va bien.

Hachem ALAOUI-BENHACHEM

J'avais juste une remarque par rapport aux différentes formations. Leur nombre est assez impressionnant. En revanche, il n'y a qu'un seul souhait pour une formation en langue étrangère.

M. le maire

Le plan de formation est établi en fonction de la demande des agents et des besoins de la collectivité. On a un besoin assez limité de langues étrangères. En revanche, il existe un autre dispositif qui est le compte personnel de formation à travers lequel les agents peuvent accéder à des formations à caractère personnel. Elles ne sont pas gérées par la collectivité. Cela étant dit, je ne suis pas sûr que le compte personnel de formation soit totalement mis en place partout. C'est un dispositif assez récent qui date d'il y a environ un an et demi et qui est distinct de la formation professionnelle au sein de la collectivité.

Claude DEBON

Je voulais juste faire une ou deux remarques, notamment sur la présentation du plan de formation. Il est intéressant d'avoir les axes, mais on voit ensuite dans l'annexe un listing de différentes formations qui sont présentées comme des souhaits ou des demandes. On ne sait donc pas précisément ce qui est réellement planifié. Il serait d'ailleurs intéressant de savoir ce qui a été planifié en 2017 et de savoir ce qui a été réalisé. Les annexes sont intéressantes, mais elles sont présentées d'une façon telle que c'est très illisible. Il serait intéressant d'avoir une présentation des formations qui soient reliées à ces axes qui semblent représenter les orientations stratégiques ou en tout cas des grands objectifs poursuivis par la Ville. Il est vrai que la présentation m'a posé question.

Il serait utile par ailleurs d'avoir des détails sur le pourcentage de la masse salariale accordé à la formation. J'ai bien vu les problèmes que pose l'incertitude du pourcentage pour le CNFPT, mais il pourrait être intéressant de faire une hypothèse par rapport à ce 0,9 % qui peut redevenir 1 %. Je ne sais pas ce qu'il en est de cette mesure. Vous pourriez peut-être nous donner davantage d'informations, puisque vous les connaissez bien. Il serait enfin intéressant de savoir ce que la collectivité est prête à faire et à mettre en pourcentage supplémentaire de la masse salariale par rapport à des besoins qui peuvent être des besoins stratégiques, et qui ne soient pas simplement des souhaits ou des demandes, qu'elles soient formulées par les chefs de service ou par le personnel.

M. le maire

En ce qui concerne les moyens, le versement obligatoire de la Ville au CNFPT représente 87 000 euros, soit 0,9 % de la masse salariale. En 2017, nous avons inscrit 68 000 euros supplémentaires. Nous faisons un peu moins de deux fois ce qui est obligatoire en termes de

versement au CNFPT. Il existe des collectivités qui versent cette cotisation obligatoire, mais dont les agents ne bénéficient pas forcément des formations. Cela dépend de l'organisation des collectivités.

Le document présente les grands axes de formation. Il est vrai que c'est un peu une liste à la Prévert.

Claude DEBON

On aimerait savoir ce qui est réellement pris en compte parmi cette liste de souhaits.

M. le maire

C'est indiqué. Toutes les formations pour lesquelles une date est indiquée auront lieu. D'autres sont encore à l'étude. Je considère que c'est tout de même relativement clair.

Nous prenons acte de cette présentation.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

X- QUESTIONS DIVERSES

Pas de questions diverses.

XI- COMMUNICATIONS DU MAIRE

M. le maire

Nous avons délibéré en mars 2017 pour demander le maintien du nombre de classes à l'école maternelle des Blagis, l'ouverture d'une classe à l'école maternelle du Centre et d'une classe à l'école élémentaire des Blagis. Le travail a été fait, en étroite liaison avec les fédérations de parents d'élèves, notamment par les services et par Chantal Brault. Nous avons étudié le sujet avec l'inspectrice de l'Éducation nationale. Nous avons obtenu un résultat extrêmement intéressant pour lequel j'ai remercié l'inspectrice et la directrice académique, puisqu'il n'y a pas eu de fermeture de classes et que nous avons par ailleurs obtenu trois créations de classes.

Nous avons donc des moyennes par classe tout à fait acceptables, de l'ordre de 26 enfants par classe sur l'ensemble des écoles, ce qui est un bon chiffre.

Je tenais à vous le dire et à remercier l'Éducation nationale. Vous voyez que j'ai parfois des propos positifs sur l'État.

XII- DÉCISIONS DU MAIRE

M. le maire

Est-ce qu'il y a des questions sur les décisions du maire ?

Dominique DAUGERAS

J'ai une question sur la décision 2017-126 "*Conventions avec l'ASAS basket relatives à la mise à disposition de logements situés dans l'ensemble immobilier sis 71-73 rue Houdan et 3 rue du Four*".

Nous aimerions avoir des explications sur cette mise à disposition de logements et savoir au profit de qui.

M. le maire

Ce n'est pas nouveau. Cela concerne des logements mis à disposition de manière très ponctuelle pour les joueurs des équipes nationales. C'est quelque chose que nous faisons chaque année.

Dominique DAUGERAS

Pourquoi le basket et pas d'autres sports. Pourquoi pas le tennis ?

M. le maire

Le tennis ne le demande pas. Ce n'est pas le même type de sport.

Le club s'acquitte d'une redevance, mais il faut reconnaître qu'elle est assez faible. Il paye les charges. Je crois que cela concerne deux petits logements.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

XIII- QUESTIONS ORALES

Question orale de Hachem ALAOUI-BENHACHEM

Hachem ALAOUI-BENHACHEM

Merci M. le maire.

Suite à l'annonce par le gouvernement de la suppression de la taxe d'habitation pour 80 % des Français, quel est l'impact pour la Ville de Sceaux et comment se calcule la compensation qui sera reversée par l'État à la commune ?

Combien de contribuables scéens sont concernés par cette mesure gouvernementale ?

M. le maire

Je vais essayer de vous donner les quelques éléments d'information dont je dispose et qui figurent notamment dans le projet de Loi de finances.

La suppression de la taxe d'habitation pour les contribuables concernés interviendra sur trois ans. La diminution de la taxe d'habitation se fera par tranches. Elle sera ainsi de 30 % en 2018, de 65 % en 2019 et de 100 % en 2020.

Les contribuables concernés sont ceux dont le revenu fiscal de référence est inférieur à 27 000 euros pour un célibataire et à 43 000 euros pour un couple, auquel s'ajoutent 6 000 euros par personne à charge. Cette réforme concerne par conséquent un certain nombre de contribuables.

S'agissant de Sceaux, nous connaissons le revenu fiscal de référence moyen par contribuables, mais nous ne disposons pas des tranches. Nous ignorons donc combien de contribuables seront concernés par cette mesure. Alors que cela touchera 80 % de l'ensemble des contribuables au niveau national, on peut supposer que cela concernera seulement 40 % des contribuables scéens.

Il est prévu que la compensation soit totale, puisqu'elle se fera sous forme de dégrèvements. Elle sera calculée sur la base du taux de 2017, quelle que soit la variation de taux à la baisse ou à la hausse. C'est en tout cas ce qui figure au projet de Loi de finances.

Vous le savez, les discussions sont encore nombreuses sur le sujet. Nous verrons ce qu'il en sortira. Quelques incertitudes demeurent. Ainsi, lorsque vous payez votre taxe d'habitation, vous vous acquittez également d'un certain nombre de petites taxes. Il y a par exemple une taxe pour le Grand Paris. De façon individuelle, cela ne représente pas grand-chose, mais globalement cela s'élève à plusieurs centaines de millions d'euros. On ignore aujourd'hui si ces sommes seront compensées à la société du Grand Paris.

Isabelle DRANCY

Il y a la redevance télé.

M. le maire

Oui, elle est émise sur le même avis, mais elle ne va pas aux communes. Vont-ils continuer à envoyer des avis d'imposition uniquement pour la redevance télé, on l'ignore encore. Ce n'est pas encore très clair.

Jean-Jacques CAMPAN

Nous sommes déjà au mois d'octobre. Actuellement, ces taxes représentent environ 9 millions d'euros de recettes. Allez-vous construire le budget en considérant que la compensation se fera automatiquement ?

M. le maire

Nous n'avons pas d'autres solutions.

En théorie, qu'il y ait plus ou moins de contribuables concernés, cela ne doit pas avoir un impact sur nos recettes. Mais il faudrait examiner cela dans le détail, surtout pour les années à venir.

Question orale de Claude DEBON

Claude DEBON

C'est une question que je n'avais pas pu poser au mois de juin. Elle concerne le coût du projet de requalification du site sportif et de loisirs Léo Delibes.

Les travaux vont finalement commencer en octobre 2017. Ils n'ont pour l'instant pas démarré, mais nous ne sommes que début octobre. D'importants dysfonctionnements sont apparus en cours de montage du projet (depuis début 2009) et de nombreuses réserves et propositions ont été formulées à différentes reprises par la Voix des Scéens et les associations de quartier sans résultats probants (sécurité liée aux entrées multiples, nuisances sonores, stationnement...). Des riverains ont déposé un recours.

Le coût global de l'opération a été tout de même revu à la baisse. Il est estimé à 7 326 620 euros TTC aujourd'hui.

Nous souhaitons connaître :

- ✓ les subventions assurées aujourd'hui sur ce projet et le reste à charge pour la Ville
- ✓ les coûts de fonctionnement prévu.

M. le maire

Merci de votre question.

Je veux d'abord rappeler que le site s'appelle "Site sportif et de loisirs des Blagis". Je suis désolé de vous le dire. Est-ce que cela vous ennuie ? Vous n'aimez pas les Blagis ?

Claude DEBON

Si.

M. le maire

Les travaux ne pourront pas démarrer en octobre 2017, car nous devrions recevoir les réponses à l'appel d'offres la semaine prochaine. Ils démarreront peut-être en décembre ou début 2018.

Vous dites que des dysfonctionnements sont apparus. Ce n'est pas le cas. Il n'y a pas eu de dysfonctionnements, mais un certain nombre d'événements qui ont fait que les choses ont été plus longues que prévues. Le cabinet de maîtrise d'œuvre a connu quelques difficultés. Il a par Sceaux, le 5 octobre 2017

conséquent fallu le remplacer et lancer un nouveau projet qui, comme vous l'avez souligné, a été allégé suite au constat que nous pouvions maintenir l'espace forme et santé au sein de la Halle des Blagis. C'est bien le signe que nous faisons preuve d'une adaptation remarquable aux circonstances et que nous profitons de ce délai pour approfondir les choses, ce qui est bien. Nous pourrions le recommander à d'autres collectivités publiques.

Le coût global de l'opération s'élève effectivement à 7 326 620 euros TTC, dont 5 937 000 euros TTC de travaux, le reste correspondant au coût des honoraires et des mobiliers. C'est un pourcentage à peu près classique.

J'en ai parlé lors du conseil municipal du 3 novembre 2016, séance au cours de laquelle nous avons examiné le Contrat de développement signé avec le Département. Ce dernier attribue une subvention de 1 342 000 euros. Le Centre national de développement du sport a confirmé l'attribution d'une subvention de 900 000 euros, ce qui est remarquable, celui-ci n'ayant plus d'argent. Nous avons obtenu une subvention de la Fédération française de montagne et d'escalade 12 000 euros, puisque le projet prévoit l'installation d'une structure artificielle d'escalade. Nous avons par ailleurs sollicité d'autres subventions, notamment auprès de la Région, qui sont susceptibles d'être attribuées. Mais nous n'avons pour l'instant aucune certitude. Nous aurons enfin le fonds de compensation de la TVA pour environ 1 115 000 euros. Dans l'état actuel des choses, la charge nette de la Ville s'élève donc à 3 950 000 euros et pourrait être réduite d'environ 1 M€ si nous parvenons à obtenir un financement spécifique de la Région Île-de-France.

S'agissant du coût de fonctionnement, la surface des bâtiments du futur équipement s'élèvera à 2 400 m² contre 1 950 m² actuellement, si l'on tient compte de l'ancienne salle de musculation.

Deux agents municipaux seront affectés à l'entretien et au gardiennage des installations du site. La consommation énergétique devrait être inférieure à celle du site passé, les matériaux étant de qualité supérieure. La grande salle elle-même est rénovée avec une performance énergétique supérieure. Même chose pour la consommation d'eau. Globalement, nous estimons que le coût de fonctionnement de l'équipement devrait se situer autour de 100 000 euros par an.

Question orale de Jean-Jacques CAMPAN

Jean-Jacques CAMPAN

Lors de la réunion publique du 14 septembre dernier, trois cabinets d'architectes ont présenté leur interprétation de la charte que nous avons tous signée lors du conseil municipal du 11 mai 2017.

Les vues présentées étaient difficilement compréhensibles, notamment les plans de masse et les façades. Nous avons néanmoins pu noter que les architectures ne s'inscrivaient pas du tout dans le cadre de ce que la charte appelle "*l'architecture villageoise Île-de-France*".

Je vous ai sollicité pour avoir une copie de ces vues. Vous avez répondu négativement au motif que : *"la Ville ne détient d'ailleurs pas les fichiers correspondants et ne détient a fortiori pas de droits sur ces productions"*.

La question est la suivante :

La Ville étant forcément à l'origine de la candidature à cet appel à projets, pouvez-vous :

- ✓ solliciter les trois cabinets d'architectes, afin qu'ils mettent à la disposition du public au moins des plans de masse et de façades, ce qui va dans le sens de la proposition faite en séance d'ouvrir un "kiosque" pour échanger avec la population scéenne et faire évoluer leur projet.
- ✓ demander le résultat de l'exploitation du questionnaire que nous avons rempli à la fin de la réunion.

M. le maire

Je veux simplement vous rappeler ce que j'ai indiqué lors de la rencontre du 14 septembre à propos de la procédure. L'appel à idées qui a donné lieu aux propositions présentées a été initié et organisé par la Métropole du Grand Paris. Naturellement, nous avons sollicité le fait de participer en tant que site à cet appel à idées, mais il a été organisé par la Métropole du Grand Paris. En acceptant de s'inscrire dans ce cadre, la Ville a adhéré à des règles de fonctionnement précises.

Ce fonctionnement prévoit notamment un déroulement de la consultation des équipes et un classement des projets par un jury présidé par le président de la Métropole ou son représentant.

Le jury s'est tenu le 26 septembre dernier, et les résultats seront proclamés par la Métropole le 18 octobre 2017. La Ville s'est engagée à ne pas communiquer sur le résultat du jury avant le 18 octobre 2017.

La rencontre du 14 septembre a permis aux équipes d'échanger avec les habitants qui le souhaitent, afin de mieux comprendre les enjeux à prendre en compte. Elle a également permis à ces habitants de prendre connaissance de ces réflexions et de réagir.

Les projets, après la proclamation du 18 octobre, donneront lieu à une exposition à l'initiative de la Métropole, qui est organisée au pavillon de l'Arsenal, à partir de début novembre, pour une durée de trois mois. D'ici là, les villes partenaires sont tenues de ne pas divulguer de documents. À partir de début novembre, les documents des trois projets, avec le classement qui aura été fait par le jury, seront parfaitement accessibles à tous. Je pense même qu'ils seront publiés sur le site de la Métropole ou sur un site dédié. Tous les documents seront donc disponibles début novembre. Nous devons donc respecter les règles.

Cela étant, je dois vous dire que si cette phase de la démarche est totalement maîtrisée par la Métropole du Grand Paris, une fois achevée et l'exposition lancée, les Villes feront toutefois ce Sceaux, le 5 octobre 2017

qu'elles souhaitent. Cela signifie qu'il n'y a aucun engagement à travailler avec telle ou telle équipe. C'est vrai pour Sceaux comme pour les 56 autres sites. Ce sont des concours d'idées. Les municipalités sont en effet propriétaires d'une très large partie du foncier et feront ce qu'elles ont envie de faire. C'est la raison pour laquelle après la publication du jury et la publication des projets, nous déterminerons quelles suites nous entendrons donner à tout cela. J'engagerai donc des discussions qui donneront lieu à de nouvelles rencontres publiques. Nous nous y sommes engagés, non pas vis-à-vis de la Métropole, mais vis-à-vis des Scéens dans le cadre de la démarche "Parlons ensemble du centre-ville".

Je pense qu'il était très intéressant de nous inscrire dans cette démarche, car cela a permis à un certain nombre d'équipes de qualité d'exprimer un certain nombre d'idées. Pour être tout à fait clair avec vous, certaines idées sont très intéressantes dans différents projets. D'autres le sont beaucoup moins. Il faudra donc rediscuter avec tout le monde, y compris peut-être avec d'autres équipes.

Naturellement, le résultat de l'enquête vous sera communiqué début novembre.

Question orale de Dominique DAUGERAS

Dominique DAUGERAS

Je suis désolée, ma question est un peu longue. Il s'agit de la circulation devant le lycée Marie Curie.

Il est de plus en plus difficile de passer dans les rues Constant Pilate et Émile Morel ainsi que sur l'avenue de la République qui borde ce lycée, non seulement pour les voitures dont la vitesse est limitée à 20 km/h par un panneau en amont annonçant une zone de rencontre, mais aussi pour les piétons et les vélos. Les piétons ont vraiment beaucoup de mal à avancer et doivent parfois jouer des coudes entre les élèves.

En effet, les élèves du lycée Marie Curie ont l'habitude de traîner, parfois assis ou vautrés sur les chaussées et trottoirs à tout moment de la journée scolaire, ce qui gêne le passage et est un comportement ni correct ni recommandable. Il y a pourtant la place sur les trottoirs pour que les élèves restent debout à bavarder là avec les copains. Pire, de temps à autre, ils bloquent ces rues, voire la rue Houdan, sous la protection de la police qui interdit alors le passage des véhicules, et même des bus. C'est le monde à l'envers.

Depuis la rentrée 2017, deux chicanes ont été mises en place rue Constant Pilate qui coupent la piste cyclable et obligent les vélos, rares heureusement, à rouler au milieu de la chaussée, voire sur les trottoirs – quand les élèves veulent bien les laisser passer. En outre, un radar nouvellement installé cet endroit limite tout à coup la vitesse à 15 km/h, ce qui n'est pas cohérent avec le panneau en amont de la rue qui annonce 20 km/h maximum.

J'ajoute deux choses que j'ai apprises depuis que j'ai rédigé cette question. Premièrement, il y a eu un accident sur l'une de ses chicanes. Un véhicule est en effet rentré dans l'une de ses chicanes, ce qui montre qu'elles sont dangereuses. Je n'y étais pas, mais cet accident a eu lieu.

Deuxièmement, j'ai appris également l'existence d'une circulaire qui est publiée depuis quelques années par le ministère de l'Éducation nationale et le ministère de l'Intérieur demandant d'éviter le rassemblement d'élèves autour des lycées, pour toutes sortes de raisons que l'on peut imaginer.

Quel est l'intérêt de ces chicanes et de ce radar imprévu ? Pourquoi ne pas simplement remplacer les poteaux existant le long des trottoirs par des barrières comme devant bien des écoles ? Cet endroit n'est pas réservé à l'accueil des élèves jour et nuit toute l'année.

Ne peut-on pas apprendre aux élèves, par souci éducatif, à être attentifs et à toujours respecter les voies publiques, qui sont à tout le monde, donc les véhicules et les piétons qui y passent ? Le représentant de la Ville peut-il intervenir en ce sens au conseil d'administration du lycée ?

Pourquoi cette circulaire n'est-elle pas appliquée ?

M. le maire

Merci de votre question. J'ai le sentiment que cette question s'adresse aussi aux parents, parce qu'ils n'ont pas très bien éduqué leurs enfants. Pardonnez-moi, mais l'histoire de cette circulaire... Il y a de quoi se marrer. D'abord, quel est l'imbécile à l'origine de cette circulaire ? Comment voulez-vous faire empêcher le regroupement des élèves ? C'est complètement ridicule ! Comment voulez-vous faire appliquer une telle circulaire ? Faut-il envoyer la police en permanence pour disperser les attroupements ? Ce n'est pas possible. Vous n'y êtes pour rien, mais c'est le fait que vous vous réclamiez de cette circulaire.

Vous le savez, rue Constant Pilate, il y a un collège et un lycée qui comptent plusieurs milliers d'élèves. Le commissaire de police, la proviseure de l'établissement et les parents d'élèves, que j'ai reçus à plusieurs reprises et que Chantal rencontre lors de chaque conseil d'établissement, en ont fait aussi une forme de fixation et ont exprimé des inquiétudes quant aux risques d'accident pour les élèves à l'extérieur de l'établissement. Les représentants des parents d'élèves ont même demandé que l'on dispose des camions à l'entrée de la rue Constant Pilate pour éviter les voitures suicides.

J'ai fait un minimum de choses qui consistent à installer un ralentisseur et ces fameuses chicanes. Je reconnais qu'elles sont nulles d'un point de vue esthétique. Nous ferons un bilan de cette installation. Leur installation est temporaire, ce qui explique qu'elles ne soient pas très esthétiques. J'en conviens.

En ce qui concerne la sécurité routière, les chefs d'établissement organisent régulièrement des formations sur le sujet. Pour le reste, c'est aux parents qu'il appartient d'expliquer à leurs enfants

ce qu'il convient de faire ou de ne pas faire sur la voie publique. Nous ne sommes pas en charge de l'éducation des jeunes, en tout cas pas complètement.

Par ailleurs, la rue Constant Pilate n'a pas vocation à être utilisée comme voie de transit, mais uniquement comme voie de desserte des habitations et équipements qui la bordent. Je sais que beaucoup de personnes qui habitent le quartier passent sur cette voie, mais il y a d'autres possibilités. Certains d'entre eux peuvent passer par la rue Houdan ou Alphonse Charrier qui sont davantage adaptées à cela. Ils veulent gagner du temps et choisissent d'emprunter la rue Constant Pilate. Cela étant, ce n'est pas une voie de transit. Et il appartient aussi aux automobilistes qui empruntent cette rue d'être le plus prudents possible compte tenu de ce contexte particulier que tout le monde connaît. Il est d'ailleurs assez savoureux que vous évoquiez cet accident. Cela prouve bien que l'automobiliste impliqué allait peut-être un peu trop vite. On peut l'expliquer de deux façons, soit la chicane est effectivement dangereuse, soit l'automobiliste allait trop vite.

Pour conclure sur cette affaire, nous faisons ce que nous pouvons. Mais je peux reconnaître avec vous que la situation n'est pas satisfaisante. Cela ne date pas d'aujourd'hui. Vous savez très bien que les élèves sont autorisés à sortir durant les interclasses pour fumer, parce qu'il est interdit de fumer dans l'enceinte de l'établissement. Lorsque certains proviseurs ont décidé de laisser les élèves fumer à l'intérieur de l'enceinte de l'établissement, dans un carré délimité, ils ont été eux-mêmes condamnés par la justice suite à des plaintes des parents, qui eux-mêmes laissent leurs enfants fumer. Cette affaire est le reflet de l'irresponsabilité la plus totale des deux parties, y compris du côté de l'État avec des réglementations idiotes et du côté des parents qui sont parfois contradictoires dans leurs demandes. La Ville est au milieu de tout cela et fait au mieux pour calmer les choses.

Mes chers collègues, nous en avons terminé avec cette séance. Je vous remercie.

La séance du conseil municipal est levée à 23 h.